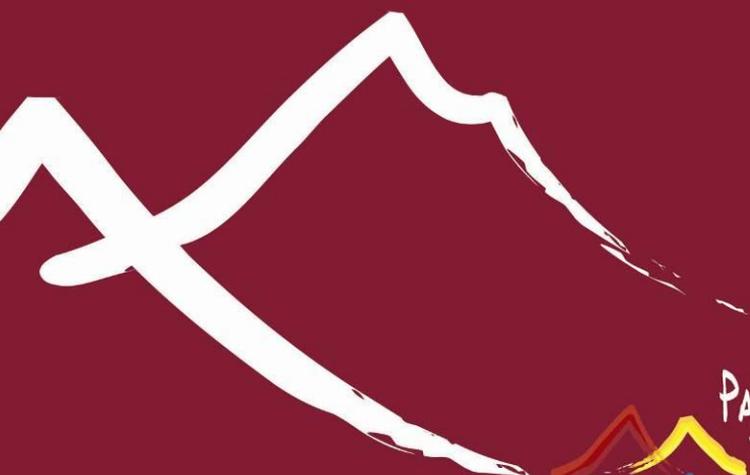




# Opération CIMA POIA « Sites pilotes de Gestion Intégrée des Risques Naturels dans les Alpes »



## Diagnostic complet Profil de Risque Territorial

### Site pilote Pays du Grand Briançonnais, Des Ecrins au Queyras

Le présent dossier a pour ambition de présenter le diagnostic réalisé par l'équipe technique du Pays du Grand Briançonnais durant la première année du projet de Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN).

Il traitera aussi bien de la méthodologie mise en place que des résultats obtenus et des pistes d'actions pour l'année 2 du projet.

## Sommaire :

1. Le contexte du projet	5
1.1 La gestion intégrée des risques : une problématique nationale	5
1.2 Le Pays du Grand Briançonnais : l'un des quatre sites pilotes français	6
1.3 Le projet de Gestion Intégrée des Risques Naturels dans la convention Interrégionale du Massif des Alpes	7
2. Année 2010 : première année du projet de Gestion Intégrée des Risques Naturels pour le territoire du Pays du Grand Briançonnais	7
2.1 Première phase de l'année 2010 : réalisation du diagnostic	8
2.1.1 Qu'est ce que le Profil de Risque Territorial	8
2.1.2 Méthodologie	8
2.2 Deuxième phase : identification de sites tests et premières actions	9
2.2.1 Les sites tests	9
2.2.2 Méthodologie	10
3. Résultats du Profil de Risque Territorial de niveau 1 et 2	12
3.1 Intercommunalités	12
3.2 Développement économique	13
3.3 Développement démographique	13
3.4 Tertiaire et service	14
3.5 Projet de territoire	15
3.6 Urbanisme	15
3.7 Zonages environnementaux / espaces protégés	16
3.8 Projets d'aménagement	17
4. Risques et outils de gestion	17
4.1 Inventaire des risques recensés sur les communes	17
4.1.1 D'après prim.net	17
4.1.2 D'après le DDRM	18
4.2 Outils de gestion mobilisés	18
4.3 Episodes de crises	19

5. Les Profils de Risques Territoriaux de niveaux 3 et 4 : des outils de diagnostic très précis pour les sites tests	22
5.1 Le PRT 3	22
5.2 Le PRT 4	23
5.3 Les résultats et premières pistes en matière d'action	24
5.3.1 Site test de la « Vallée de la Clarée »	24
5.3.2 Site test du « Queyras, Haut Guil »	25
5.3.3 Site test du « Pays des Ecrins, axe Durancien »	26
5.3.4 Site test de la « Confluence Guil-Durance »	26
Table des figures	27
Sigles et acronymes	28
Table des annexes	30
Annexes	32

## 1. Le contexte du projet

### 1.1 La gestion intégrée des risques : une problématique nationale

Les risques naturels sont définis comme la combinaison entre un phénomène naturel, nommé également aléa (avalanche, inondation, mouvement de terrain, chute de bloc, ...) et la vulnérabilité des activités humaines. La notion de « vulnérabilité » comprend aussi bien celles des installations, aménagements, infrastructures, moyens de communication ou encore des activités sociales et économiques susceptibles d'être perturbées ou endommagées par le phénomène en question.

Les territoires de montagne sont des zones particulièrement sensibles face à la multitude d'aléas les menaçant. Ils connaissent de surcroît une vulnérabilité accentuée par la topographie, l'éloignement et l'accessibilité des villages et de certains hameaux. Les conséquences sont multiples et impactent toutes les collectivités montagnardes.

En matière de gestion des risques naturels, un grand nombre d'acteurs en charge de cette question déplorent les nombreux obstacles générant des dysfonctionnements dans ce processus complexe. En effet, ils regrettent le manque de disponibilité des institutions, se questionnent quant à l'utilité de certaines procédures et dénoncent les nombreux obstacles rencontrés concernant l'opérationnalité et la mise à jour des documents réglementaires. Ils mettent également l'accent sur le manque d'informations disponibles et les difficultés à mettre en place les réseaux de surveillance et d'alerte. Enfin, ils expriment leurs sentiments de solitude aussi bien en période de crise, que dans toutes les phases de gestion. Les collectivités locales acceptent généralement difficilement les plans de gestion qui leur sont imposés, comme les Plans de Prévention des Risques, reprochant d'avoir des documents très conceptuels, pouvant générer des conflits au sein des communes et dont la plupart des personnes (population, élus) ne voient pas leur utilité et le réel intérêt pour leur territoire.

Fort de ces constats, le Pôle Grenoblois d'Étude et de Recherche pour le Prévention des Risques Naturels (PGRN), la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du territoire et à l'Attractivité Régionale (DATAR) et les régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur ont lancé un vaste projet de gestion innovante des risques naturels en montagne baptisé « Opération CIMA POIA : Site Pilote de Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) ». L'enjeu principal du projet réside dans une prise en compte plus intégrée des risques naturels pour l'amélioration du développement économique, social et environnemental du territoire grâce à une méthodologie nouvelle.

Cette approche territoriale vise l'intégration de la vulnérabilité et des modes de gestion dans tous les projets en cours ou futurs, mais également le développement et le maintien de la culture du risque. La gestion intégrée des risques naturels s'inscrit aussi dans le long terme dans une stratégie transversale et partagée. Elle prend en compte les phases de prévention, d'alerte, de crise, d'après crise, des mutualisations possibles, des capitalisations et de retours d'expériences envisageables ainsi que de la volonté de travailler sur les marges de progrès identifiés.

Ce projet propose aussi d'avoir une vision non restrictive avec une approche multirisques. En effet, il n'est pas rare dans les territoires de montagne qu'une période de crise soit engendrée par la succession d'évènements issus de différents aléas. Pour exemple, un

épisode de forte précipitation neigeuse entraînant une avalanche, créant un barrage naturel dans un torrent pouvant provoquer à terme une débâcle qui inondera les zones en aval. Ce scénario catastrophe s'appuie cependant sur des exemples réels et il montre bien la nécessité de prendre en compte la totalité des aléas menaçant un territoire et de déclisser toutes les actions découlant de ces situations multirisques.

Enfin, une des forces de ce travail réside dans la méthodologie choisie pour la phase d'émergence. Elle est directement issue des problématiques spécifiques observées sur le territoire mis en lumière par les acteurs locaux : des collectivités aux socio-professionnels en passant par les institutions d'état ou de département.

## 1.2 Le Pays du Grand Briançonnais : l'un des quatre sites pilotes français

Le Pays du Grand Briançonnais est un vaste territoire de 2 138km<sup>2</sup> du nord des Hautes Alpes, composé 37 communes réparties en 4 communautés de communes.



Figure 1 : Territoire du Pays du Grand Briançonnais

C'est un territoire typiquement montagnard, de moyenne et haute altitude, caractérisé par un relief accidenté soumis à de nombreux risques naturels : avalanches, chutes de blocs, glissements de terrain, crues torrentielles,... etc.

Ces risques ont un impact sur la cohésion et le développement du territoire. Ils constituent un enjeu majeur auquel sont soumis le développement de l'habitat et l'exercice des activités économiques locales tels le tourisme, l'artisanat, l'industrie et le commerce.

Le territoire étant en partie défini par une économie touristique motrice de l'économie locale impliquant une forte fréquentation avec une population qui peut être multipliée par

cinq sur l'ensemble du territoire et par vingt dans certaines communes suivant l'époque touristique de l'année. La vulnérabilité est elle aussi multipliée durant ces périodes qui coïncident parfois à une augmentation d'occurrences et de force de certains aléas (avalanches par exemple pour les sports d'hiver et crues de rivières torrentielles pour les sports d'eau vive).

Le PGB, association de 4 communautés de communes et territoire de projets d'un bassin de vie, s'appuie sur les éléments et les orientations de sa charte de développement. Il a également la particularité de regrouper d'autres territoires de projets comme le Parc Naturel Régional du Queyras (PNRQ) entièrement inscrit dans ses limites (10 communes) et le Parc National des Ecrins (PNE) qui concerne 11 communes.

### 1.3 Le projet de Gestion Intégrée des Risques Naturels dans la Convention Interrégionale du Massif des Alpes

Les acteurs locaux et les élus sont particulièrement sensibles aux questions en lien avec les risques naturels et semblent souvent subir la gestion de crise ou les réglementations en rapport avec cette problématique. Face à ces constats et leur isolement devant ces problématiques, des recherches de solutions spécifiques sont envisagées.

Le projet actuellement porté par le PGB met en œuvre une véritable méthodologie de travail s'appuyant sur les besoins locaux et s'inscrivant dans une volonté de l'État et de la Région de travailler sur la question de la gestion intégrée des risques. Pour preuve cette dernière s'inscrit dans la mesure 3 de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) (annexe 1) et plus particulièrement dans le volet 2 traitant de la gestion intégrée des risques naturels. Il est rappelé dans le préambule de cette convention qu'elle « constitue une des contreparties nationales du Programme Opérationnel Interrégionale des Alpes (POIA) spécifiques à la partie française du Massif Alpin (annexe 2).

La stratégie de ce programme s'insère dans les grandes orientations nationales (loi Montagne) et européenne (Convention alpine) tendant au développement et à l'aménagement de la montagne et vient en résonance avec les stratégies de l'union Européenne relatives au développement de l'emploi et de la compétitivité». Ce projet GIRN s'inscrit dans une démarche de trois ans avec une phase d'émergence (diagnostic) en année une et une phase opérationnelle pour les deux dernières années.

Ainsi, pour l'année 2010, le projet de gestion intégrée des risques naturels porté par le Pays du Grand Briançonnais est financé à hauteur de 40% par la région PACA (7 300 €), par l'Etat via le FEDER à 40% également (7 300 €) et les 20% restant étant pris en charge par le Pays (3 650 €) (annexe 3).

## 2. Année 2010 : première année du projet de Gestion Intégrée des Risques Naturels pour le territoire du Pays du Grand Briançonnais

Le plan d'action soutenu par l'Etat et la Région PACA pour cette première année du projet de gestion intégrée des risques naturels se décompose en trois temps et a pour ambition de poser des bases solides pour la suite du projet.

## 2.1 Première phase de l'année 2010 : réalisation du diagnostic

La première phase s'est déroulée pendant les mois de mars et d'avril et a eu comme finalité de réaliser les deux premières parties du Profil de Risque Territorial.

Ce travail a eu pour but de recueillir toutes les informations propres aux communes et d'établir un diagnostic complet. Suite à une réflexion portant sur l'échelle la plus pertinente pour réaliser cette tâche, il a été décidé de concevoir le PRT 1 et 2 pour l'ensemble des 37 communes du Pays du Grand Briançonnais.

En effet, il est apparu important d'avoir un inventaire très précis des données générales du territoire, mais également de répertorier les risques présents et les plans de gestion qui leur sont associés pour toutes les communes de notre territoire d'étude.

De par son exhaustivité, ce travail d'intérêts multiples permet d'une part de connaître précisément les collectivités territoriales et leur mode de fonctionnement, d'autre part il établit une base de données solide à partir de laquelle le projet pourra s'appuyer, et enfin, il permettra d'observer les marges de progrès dans les mois et années à venir.

### 2.1.1 Qu'est ce que le Profil de Risque Territorial

Le Profil de Risque Territorial est un outil méthodologique élaboré par le PRGN. Il est basé sur une matrice (de type tableau de bord Excel) et se décompose de quatre parties.

Les deux premières ont pour objectifs de récolter le maximum d'informations afin de compléter les deux dernières qui permettront de réaliser réellement le diagnostic concernant le risque.

Le PRT 1 recueille toutes les informations générales : intercommunalités, projet d'aménagements et de territoire, zones de protections environnementales, démographie, économie...

Le PRT 2 est spécifique au risque puisqu'il a pour objectif de répertorier les risques recensés sur « prim.net » mais également dans le Document Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) ; les plans de gestion en œuvre sur le territoire traité (DCS, DICRIM, PPR, PIDA, AZI, PAPI, etc.), mais également les événements passés, notamment au travers d'un inventaire des arrêtés de catastrophes naturelles ou encore des épisodes remarquables.

### 2.1.2 Méthodologie

Ce diagnostic s'est effectué en deux temps.

Nous avons tout d'abord recherché dans toutes les bases de données disponibles les informations nécessaires à l'établissement des PRT 1 et 2. Les sites consultés sont des sites officiels, comme par exemple « [paca.ecologie.gouv.fr](http://paca.ecologie.gouv.fr) », celui du Conseil Général des Hautes-Alpes pour toutes les intercommunalités, ou encore « prim.net » pour connaître les arrêtés de catastrophes naturelles en vigueur sur nos communes. Les informations collectées ont permis de remplir les tableaux de Profils de Risques Territorial de niveau 1 et 2 mais également d'ajouter de nouvelles informations qui nous semblaient pertinentes de posséder pour l'analyse du territoire.

Une des demandes émanant des collectivités locales dans les premiers entretiens, concernait la continuité des services en cas de crise, notamment ceux à la personne, mais également du maintien d'une permanence pour les affaires courantes des mairies. Nous avons donc complété la matrice originale d'une donnée nommée « tertiaire et services » et renseigné par exemple dans cette catégorie la présence de Centres d'Incendies et de Secours, de Gendarmerie, d'hôpitaux, maisons de retraites, services postaux, etc.

Pour le PRT 2, nous avons constaté des différences entre les informations trouvées sur « prim.net » et celles visibles dans le DDRM. Nous avons décidé d'ajouter une catégorie : « risques présents sur la commune d'après le DDRM » venant en complément de la catégorie « risques présents sur la commune d'après prim.net ». Là encore, l'adaptation de la trame générale à la spécificité de notre territoire est apparue comme primordiale de façon à prendre en compte toute sa complexité et ainsi répondre de façon optimale aux attentes des collectivités locales.

Forts de ce constat, nous avons essayé au maximum de recouper les informations afin de vérifier leurs exactitudes.

Les PRT 1 et 2 des 37 communes composant le Pays sont donc présentés sous la forme de deux tableaux (annexe 4).

Une fois cette étape achevée, nous avons envoyé à chaque commune son PRT 1 et 2 avec pour requête la vérification et le complément des données si nécessaire. Dans le but de faciliter la lisibilité des tableaux et dans un souci d'efficacité pour les employés et élus chargés de ce travail, nous avons mis en place un code couleur (annexe 5a) avec une lettre explicative (annexe 5b).

En parallèle de cette tâche, nous avons mis en place un nouvel outil méthodologique dans l'objectif de faire un suivi personnalisé de toutes les demandes faites aux partenaires ou acteurs du projet (annexe 6). Ce tableau nous a permis par exemple, de réaliser différents types de rappels aux communes ou de faire des réponses spécifiques en fonction des questions qu'elles nous avaient posées.

Cette phase de vérification par les communes achevée, nous avons mis à jour nos propres données et ainsi commencé la deuxième action du projet de Gestion Intégrée des Risques Naturels pour l'année 1 concernant les sites tests.

## 2.2 Deuxième phase : identification de sites tests et premières actions

### 2.2.1 Les sites tests

Le Pays du Grand Briançonnais est un des quatre sites pilotes français travaillant sur le projet de GIRN. En cela, nous mettons en œuvre des modes et méthodes de gestion de projet innovants et spécifiques en les adaptant à nos problématiques territoriales. Il nous est donc paru illogique dans les premiers temps de ce projet de travailler à l'échelle du Pays, échelle trop grande pour prendre en compte tous les questionnements et répondre de façon satisfaisante aux attentes des collectivités locales et de nos partenaires. Pour cette raison mais également parce que la méthodologie mise en place par le PGRN abonde dans ce sens, nous avons décidé de mettre en avant des « sites tests » faisant office de micros laboratoires. Nous avons pour ambition de faire de ces nouveaux périmètres, des territoires de bonnes pratiques en matières d'évaluation des profils de gestion afin de travailler précisément sur la gestion de crise et la prise en compte du risque.

Le choix des sites tests s'est fait par deux entrées. Une technique s'appuyant sur l'expertise du diagnostic (PRT 1 et 2) et des résultats obtenus, et une répondant à une grille de lecture actée lors du premier comité de pilotage qui s'est tenu à Saint Crépin le 18 février 2010. Cette grille de lecture s'appuie sur les critères suivants :

- **Volontariat local** : il semble impossible de tenter de réaliser une gestion intégrée en l'absence d'implication de la part des acteurs locaux, que ce soient des collectivités, des institutions ou encore des sociétés civiles.

- **Une approche multirisque** : la thématisation est absolument proscrite dans ce projet puisqu'il a pour ambition d'appréhender un territoire et les risques le menaçant dans leur globalité.
- **Projets locaux à enrichir** : la gestion intégrée des risques viendra se placer en parallèle de projet locaux déjà existants ou en cours de réalisation.
- **Appui sur une animation en local et une ingénierie interne** : le Pays du Grand Briançonnais n'a pas vocation à être maître d'ouvrage dans toutes les actions, il est là pour apporter son soutien et sa compétence aux projets. Ceux-ci doivent émerger du territoire puisqu'ils seront spécifiques à des problématiques locales.
- **Transférabilité** et volonté de **mutualiser**, de travailler sur l'**échange** et sur le **retour d'expériences** : bien que chaque commune ait ses spécificités et que chaque sites tests traite de thématiques différentes, un certain nombre de questionnements se retrouve sur l'ensemble du territoire du Pays du Grand Briançonnais. Ainsi, les constatations puis les pratiques mises en œuvre au sein des sites tests pourront être transférables, adaptables et applicables pour d'autres actions sur d'autres sites.

Le Pays du Grand Briançonnais étant composé de quatre communautés de communes, les élus locaux ont proposé que chacun de ces quatre territoires ait un site test. Il a été décidé en comité de pilotage de valider cette requête uniquement si elle était en cohérence avec les résultats du diagnostic afin de conserver toute la cohérence et l'intégrité de la mission de Gestion Intégrée des Risques Naturels.

## 2.2.2 Méthodologie

Concernant l'identification des sites tests via l'entrée technique, la démarche s'est réalisée en plusieurs étapes.

Tout d'abord, faisant suite au diagnostic réalisé sur l'ensemble des 37 communes composant le Pays du Grand Briançonnais, une analyse a été faite afin de rechercher des communes ayant des caractéristiques et problématiques pertinentes au niveau du territoire et intéressantes à traiter. Ce travail a abouti à la pré-identification de cinq sites tests qui regroupent chacun plusieurs communes et a été présenté en comité de pilotage :

- **Vallée de la Clarée** : communes de Névache et Val des Prés. Ce sont les thématiques s'articulant autour de la gestion des personnes impactées par la fermeture de la route nationale, donc en lien avec les aléas avalanches et les crues torrentielles qui sont apparues intéressante à traiter. De plus, la vallée Etroite, de par son éloignement géographique par rapport au reste du territoire communal, le fait qu'elle soit orientée vers la commune italienne de Bardonecchia et son importante fréquentation durant la période estivale, pose des questionnements qu'il serait bon de travailler.
- **Pays des Ecrins, axe Durancien** : communes de Saint-Martin-de-Queyrières, L'Argentière - La Bessée, La Roche de Rame. Dernier pôle industriel des Hautes-Alpes et secteur d'implantation de nombreuses zones d'activités, il est apparu comme intéressant qu'un travail sur ce site portant sur l'impact des aléas naturels sur les infrastructures se fasse. De surcroît, la question de

l'alerte aux populations ainsi qu'aux utilisateurs des équipements d'activités de pleine nature comme ceux des sports d'eau-vive peut être envisagée.

- **Confluence Guil-Durance** : communes de Guillestre, Eygliers et Réotier. La zone de la STEP de Guillestre située à côté de la déchetterie, est un secteur particulièrement sensible. En effet, une inondation de ce lieu entraînerait une pollution massive des eaux et notamment du Guil puis de la Durance, entraînant un questionnement quant à l'alerte des populations situées en aval ainsi que des pratiquants des sports d'eau vive.
- **Queyras, haut Guil** : communes de Ristolas, Abriès et Aiguilles. Les thématiques qui pourraient être abordées dans ce site test sont la fermeture de la route et notamment l'isolement des hameaux, la gestion des apports en matériaux lors de crues avalanches dans le Guil, augmentant de ce fait le risque d'embâcle
- **Haute Romanche** : communes de Villar d'Arêne et La Grave. Les thématiques traitées concernent le risque inondation et la fermeture du col du Lautaret. Concernant l'aléa inondation, c'est plus particulièrement les campings qui sont visés, notamment avec les crues de la Romanche, crues pouvant faire suite à une montée « normale » des eaux, ou alors dues à une débâcle engendrée par la rupture d'un barrage naturel formé par une avalanche (exemple : avalanche du Tabuchet de mai 2008). Les problématiques engendrées par la fermeture du col du Lautaret concernent plus particulièrement la gestion des personnes bloquées de part et d'autre du col.

Ces 5 propositions ont été exposées aux membres de la commission technique de l'opération lors du second comité de pilotage qui s'est tenu le 10 mai 2010. Après une présentation réalisée pour chacun des sites tests, les membres du comité ont décidé de valider trois d'entre eux : la « Vallée de la Clarée », le « Queyras, haut Guil », et « le Pays des Ecrins, axe durancien ».

Concernant la « confluence Guil-Durance », les membres du comité de pilotage ont estimé que ce site était à la limite du projet dans la mesure où le seul levier à l'heure actuelle semble être la vulnérabilité du site et que le projet d'agrandissement du site prévu ne va que faire croître celle-ci. De plus, la mission n'ayant pas pour objectif de financer des ouvrages de protection, il est paru plus judicieux de creuser à nouveau la question sur ce site. Le comité a également souligné que c'est une gestion intégrée bien plus en amont qui devrait être mise en place. C'est donc un travail d'élargissement du domaine d'étude qui a été demandé afin de permettre de proposer un nouvel argumentaire.

Concernant le site « Haute Romanche », il a été demandé d'approfondir les recherches et les pistes de travail.

Faisant suite à cela, des entretiens ont été réalisés avec les élus (maires et/ou élus référents) des communes concernées par un site test. L'objectif de ces échanges étant d'expliquer le projet aux élus, les bénéfices qu'il peut apporter pour leurs collectivités et les implications essentiellement en termes de temps. Etant dans une démarche de type « bottom-up », ils permettent également de définir les attentes des communes en fonction de leurs besoins identifiés par elles-mêmes.

Cette démarche d'explication et d'appropriation par les élus a été primordiale puisqu'elle valide l'item « volontariat local » de la grille de lecture. A l'issue de cette phase, nous avons envoyé un courrier à toutes les mairies aillant acceptées d'intégrer un site test de façon à

rappeler les termes de l'engagement moral qu'elles venaient de faire avec le Pays concernant le projet de Gestion Intégrées des Risques Naturels (annexe 7).

C'est lors du comité de pilotage du 23 septembre 2010 qu'ont été fixés les quatre sites tests du PGB pour les années à venir. Les sites de la « Vallée de la Clarée », « Pays des Ecrins, axe durancien » et « Queyras, Haut Guil » ont été confirmés. C'est donc le site test du Guillestrois qui a fait l'objet d'une nouvelle validation.

Il a été proposé de travailler sur ce site avec une entrée « culture et mémoire du risque au travers des scolaires ». En effet, ce secteur n'est pas spécialement concerné par des événements, mais afin de respecter au maximum la demande faite par les élus locaux, l'équipe technique du Pays a cherché à trouver une nouvelle entrée pour valider ce site test. Ce territoire comprenant un collège (Guillestre) et de nombreuses écoles primaires, il a semblé pertinent de travailler sur la question de l'approche des risques naturels via les scolaires dans des secteurs à priori peu touchés par de grosses crises.

Le comité de pilotage du 23 septembre a validé la démarche mais a demandé à l'équipe technique du Pays de retravailler sur les limites de ce site test.

### 3. Résultats du Profil de Risque Territorial de niveau 1 et 2

Afin de traiter toutes les données en notre possession, différentes méthodes d'analyse ont été réalisées, et plus particulièrement des statistiques. Cette partie a pour vocation de présenter les résultats issus de nos différentes analyses (annexes 8 à 15)

#### 3.1 Intercommunalités (annexe 8)

Il était important de connaître pour chaque commune le nombre d'intercommunalités auxquelles elles adhèrent de façon à percevoir les imbrications territoriales et les différentes échelles de travail.

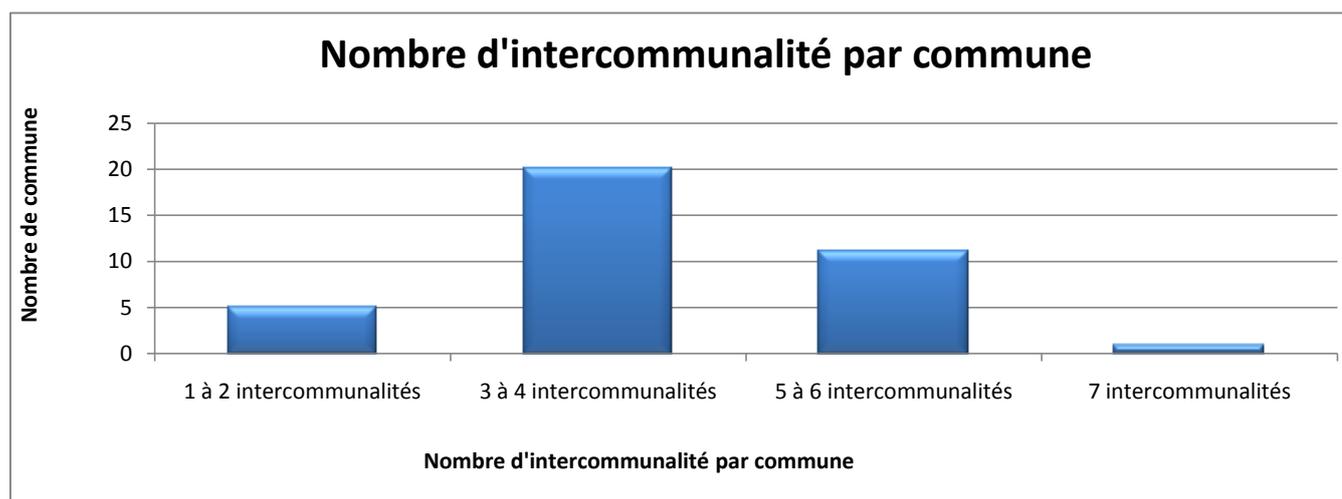


Figure 2 ; Diagramme représentant le nombre d'intercommunalité auxquelles adhèrent les communes du Pays du Grand Briançonnais

Parmi les 37 communes composant le Pays, 19 font parties d'au moins 4 intercommunalités. Ce graphique montre le maillage considérable de ces structures sur le territoire, complexifiant les modes de gestion et plus particulièrement celles des risques naturels.

### 3.2 Développement économique [annexe 9]

L'économie du Pays du Grand Briançonnais est assez peu diversifiée, ce qui pourrait constituer une fragilité face aux mutations. Toutefois, le processus de reconversion d'un territoire comme celui-ci tend à montrer que son attractivité est un atout pour le développement local. L'économie du Pays est organisée pour répondre aux besoins de la population locale, mais elle est aussi spécialisée pour accueillir la population touristique. Toutes les communes dépendent du tourisme, de ses retombées et ont donc basées une grande partie de leur économie dessus.

Neuf communes ont sur leur territoire des industries, essentiellement des infrastructures EDF (conduites forcées et usines d'électrifications) et deux d'entre-elles ont réellement des industries à part entière : l'Argentière la Bessée et le Roche de Rame.

Les parts de l'artisanat et de l'agriculture sont elles aussi très importantes puisqu'elles concernent toutes les communes.

### 3.3 Développement démographique [annexe 10 a et b]

Bien que le Pays du Grand Briançonnais n'existe réellement que depuis 2006, nous avons réalisé une étude de l'évolution de la population pour l'ensemble du territoire depuis 1968.

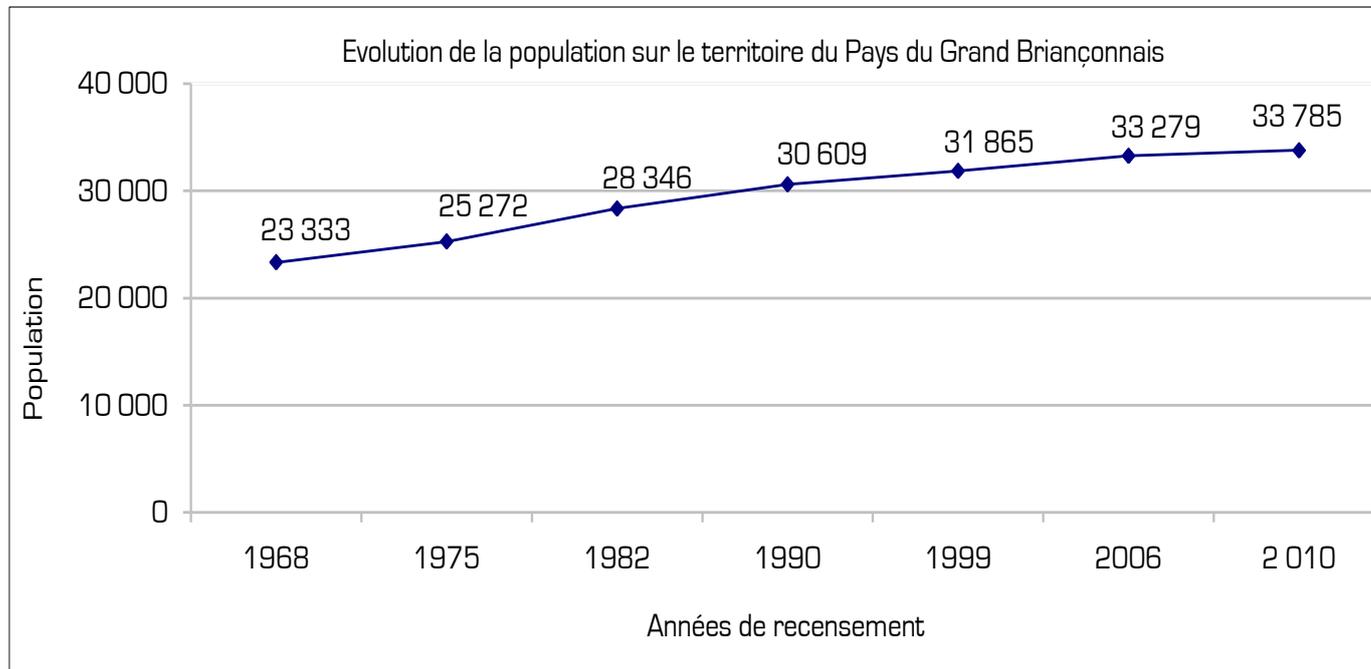


Figure 3 ; Courbe de l'évolution de la population sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais

D'après cette courbe de la démographie issue des données INSEE, on constate que la population est passée de 23 333 en 1968 à 33 785 en 2010, soit une augmentation de 31%.

Seules 5 communes ont vu leur population décroître :

- L'Argentière – La Bessée : 4%
- Arvieux : 20%
- Champcella : 20%
- Freissinières : 18%
- La Grave : 14%

La plus forte croissance de la population est pour Puy Saint André avec 81% d'accroissement (annexe 10B) s'expliquant par le fort développement des secteurs de fond de vallée (secteur de Pierrefeu, Clos du Vas).

Il paraît également important de préciser que certaines communes voient leur population multipliée par vingt environ en période touristique, notamment celle hivernale.

Les conséquences de cette forte augmentation sont nombreuses et touchent tous les domaines. Concernant les risques naturels, elle entraîne de façon concomitante un accroissement de la vulnérabilité. De plus, ces périodes correspondent aux mois de l'année où le risque est plus fort à cause d'une occurrence accrue et de la force des aléas, augmentant encore le risque pour les populations.

Indirectement, cette augmentation de la population a un impact sur le foncier. Les secteurs constructibles en montagne étant restreints, les villages sont majoritairement bâtis dans des zones où les aléas sont moindres : flans de montagnes, en dehors des glissements, sur des plateaux, etc. L'accroissement de la population locale ou touristique, augmente les besoins en logements et donc la pression sur le foncier. Les constructions qui étaient jusque là raisonnées puisque basées sur des connaissances ancestrales des aléas, se font de façon beaucoup plus irrationnelles afin de satisfaire les besoins.

Enfin, la question du risque au travers de la culture et de la mémoire du risque se trouve au centre de la gestion. L'information de la population touristique ne peut bien entendu pas être la même que celle faite aux locaux. Les interrogations qui en découlent touchent toutes les institutions, qu'elles soient locales ou étatiques, et poussent à des discussions sur la nature des informations délivrées à ces différents types de populations.

### 3.4 Tertiaire et service (annexe 11)

Concernant la santé et la sécurité, le Pays du Grand Briançonnais compte 2 hôpitaux, un à Briançon, l'autre dans le Queyras à Aiguilles. Les 15 Centres d'Incendies et de Secours du territoire constituent un important maillage sur le territoire en matière de premiers secours. On compte 3 maisons de retraites, une privée et deux publiques, réparties de façon homogène. Enfin, il y a 9 brigades de gendarmeries, allant de trois gendarmes pour la plus petite unité, à plusieurs dizaines pour la plus importante.

Il est apparu lors des premiers entretiens réalisés avec les collectivités locales l'importance de conserver, ou tout du moins de préserver au maximum, les moyens de communications comme les réseaux téléphoniques, mais également les services à la personne. Nous avons donc réalisé un inventaire de ces services et avons dénombré par exemple 22 bureaux de postes ou agences postales sur les 37 communes que compte le Pays.

### 3.5 Projet de territoire (annexe 12)

On entend par projet de territoire toutes les chartes ou associations auxquelles adhère une commune. Quatre types de projets de territoire ont ainsi été identifiés :

- La charte du Parc Naturel Régional du Queyras dont 10 communes sont signataires
- Le Projet Intégré Transfrontalier du Mont Viso qui compte 16 communes du Pays du Grand Briançonnais
- Une Association Foncière Pastorale à Abriès
- 11 communes signataires de la charte du Parc National des Ecrins.
- 37 communes ont signé la charte du Pays du Grand Briançonnais

Ces projets de territoire doivent être pris en compte car ils sont le fruit d'une mutualisation de savoir, même si ce dernier n'est pas en lien avec les risques. Les municipalités, élus et techniciens qui font partis de ces entités ont déjà une expérience de travail en commun sur des projets collectifs mais des territoires différents. Ce savoir-faire acquis par les collectivités permettra de faciliter les échanges entre les acteurs dans les différents groupes de travail.

### 3.6 Urbanisme (annexe 13)

Toutes les communes de notre territoire possèdent un document d'urbanisme, que ce soit un Plan d'Occupation des Sols ou un Plan Local d'Urbanisme, sauf Montdauphin. Les communes qui se voient prescrire un PPR doivent l'annexer à leur plan d'urbanisme, et donc modifié dans la majorité des cas leur POS en PLU.

Il existe un Schéma de Cohérence Territorial (S.Co.T) sur la communauté de commune du Briançonnais fixant les orientations générales d'aménagement du territoire. La communauté de communes du Pays des Ecrins n'a pas vu sa proposition de S.Co.T validé et par conséquent, ce document devient un schéma intercommunal d'urbanisme.

Cette question de l'urbanisation peut être une entrée tout à fait pertinente concernant la question de la gestion des risques naturels car elle met en lumière le paradoxe de la société face au risque. En effet, en construisant dans des secteurs jusque-là vierges, les sociétés augmentent leur vulnérabilité mais dans une majorité de situations, n'acceptent pas d'être plus exposées aux aléas.

### 3.7 Zonages environnementaux / espaces protégés (annexe 14)

Comme la majorité des territoires de montagnes, les communes du Pays du Grand Briançonnais abritent une grande quantité de zones protégées.

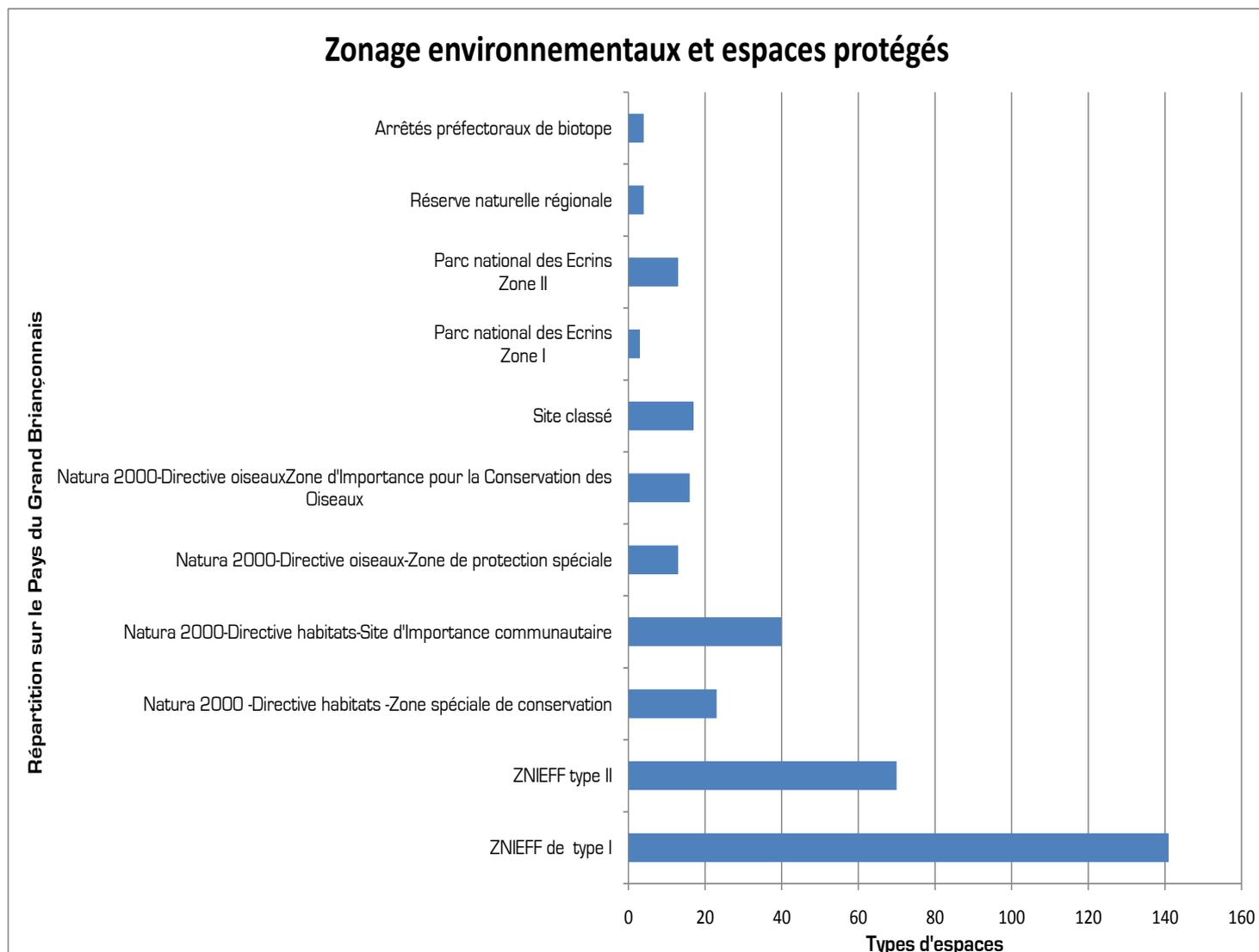


Figure 4 ; Diagramme des zonages environnementaux et espaces protégés présents sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais

Sur notre territoire, on ne compte pas moins de 344 espaces protégés, dont une majorité est des ZNIEFF (211) et des zones Natura 2000, notamment des directives habitats (63).

Cette importante répartition des aires protégées montre encore une fois l'importance de réaliser une approche intégrée des risques prenant en compte tous les acteurs du territoire et leurs spécificités. Bien que ces zones soient souvent vierges de toute anthropisation, elles doivent être prises en compte dans les gestions de façon à participer à leur maintien.

### 3.8 Projets d'aménagement (annexe 15)

Toutes les communes du Pays du Grand Briançonnais ont pour leur territoire des projets d'aménagements dans les années à venir. Ces projets sont de plus ou moins grandes envergures, avec plus ou moins d'impacts sur le reste du territoire.

Ces initiatives locales peuvent être le signe de l'entrain et de la motivation de notre territoire à avancer et nous pouvons par conséquent nous appuyer sur cette dynamique pour faire avancer la gestion intégrée des risques naturels.

Là encore, ces projets doivent impérativement prendre en compte la problématique des risques naturels de façon à enrailler des actions qui pourraient augmenter soit la vulnérabilité des sociétés, soit favoriser des aléas déjà fortement présents sur le territoire.

## 4. Risques et outils de gestion

Le PRT 2 est la première étape du diagnostic consacrée réellement aux risques naturels. Tout comme le PRT de niveau 1 et afin d'étudier au mieux les résultats, différents traitements statistiques ont été opérés.

### 4.1 Inventaire des risques recensés sur les communes

Comme nous l'avons vu dans la présentation de la méthodologie, au cours de notre phase de recherche, nous avons découvert certaines différences entre les données répertoriées dans « prim.net », site officiel du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la mer, et le Document Départemental des Risques Majeurs (DDRM) des Hautes-Alpes. De surcroît, l'inventaire de « prim.net » n'a pas le niveau de détail du DDRM dans le sens où il ne précise pas le type d'inondation (crue de rivière torrentielle ou crue torrentielle) ou de mouvement de terrain (lent ou rapide). Enfin, il ne prend en compte le risque de feux de forêt que lorsqu'il y a déjà eu un événement sur le territoire communal. A contrario dans le DDRM toutes les communes ont ce risque, au moins de manière faible pour l'ensemble du territoire, ou fort suivant les secteurs.

#### 4.1.1 D'après prim.net (annexe 16)

La base de données de « prim.net » met en avant cinq types de risques sur le territoire :

- Les avalanches : elles concernent toutes les communes sauf Montdauphin
- Les inondations : là encore toutes les communes sont touchées sauf Montdauphin et Puy Saint Vincent
- Les mouvements de terrain : seul Champcella ne subit pas cet aléa
- Les séismes : toutes les communes sont en zone de sismicité 1B ou 1A sauf 5 qui sont en zone de sismicité 1A (La Grave, Villar d'Arène, Le Monétier les Bains, La Salle Les Alpes, Saint Chaffrey)
- Les feux de forêts : seules 11 communes sont concernées, ce qui correspond aux territoires qui ont déjà eu un gros incendie.

#### 4.1.2 D'après le DDRM (annexes 17a et 17b)

Le DDRM est un document d'informations préventives et de sensibilisation destiné à la fois à l'ensemble des citoyens, aux populations exposées à un risque mais également aux acteurs publics œuvrant dans le champ de la sécurité civile. Ce n'est donc pas un document réglementaire opposable aux tiers.

Il comprend la description des risques technologiques et naturels, prévisibles dans le département, ainsi que leurs éventuelles conséquences pour les personnes, les biens et l'environnement et les mesures de prévention et de sauvegarde destinées à limiter leurs effets. Il contient la liste des communes soumises à ces risques et leurs descriptions.

D'après le DDRM, 34 communes sont exposées à 5 ou 6 aléas (annexe 17a). Il est répertorié que 4 types d'aléas menacent Puy Saint Vincent et Saint-Véran ; quant à Montdauphin seulement 2 types aléas la concerne (séismes et les feux de forêt).

A propos des avalanches, le document répertorie 34 communes impactées (Montdauphin et Saint Clément sur Durance exclues) (annexe 17b).

Le DDRM fait la distinction entre les inondations par crues de rivières torrentielles (25 communes concernées), et celles par crues torrentielles pour lesquelles seules les communes de Puy Saint Vincent, Montdauphin et Eyglies ne sont pas touchées.

Deux types de phénomènes composent les mouvements de terrain dans le DDRM : ceux rapides (32 communes impactées) et ceux lents (25 communes concernées).

Comme toutes zones de montagnes, le Pays du Grand Briançonnais est en zone sismique. Cependant, cette sismicité est relativement faible puisque toutes les communes sont en zone 1B, c'est à dire sismicité très faible mais non négligeable, et que seulement 4 sont en 1A, sismicité faible. Ces résultats sont les seuls communs avec ceux de la BD « prim.net ».

Enfin, au vu du type de végétation mais également de la topographie et du climat, tout le territoire est considéré comme pouvant être potentiellement touché par des feux de forêts. Nonobstant, une distinction est faite entre risque fort et risque faible, et dans la majorité des cas, le risque fort ne concerne qu'une partie du territoire communal.

#### 4.2 Outils de gestion mobilisés (annexe 18)

La seconde partie du PRT 2 concerne tous les documents de gestion présents dans les communes. Cet inventaire permet de cerner les modes de gestion déjà en place dans une commune, mais également de percevoir leur efficacité et appropriation de la part des collectivités locales.

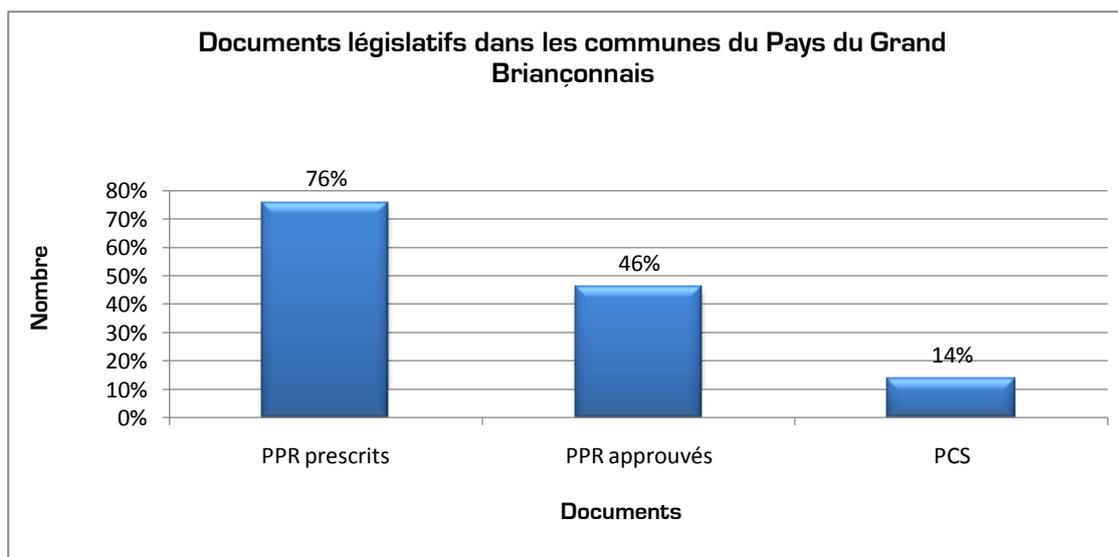


Figure 5 ; Diagramme des documents législatifs dans les communes du Pays du Grand Briançonnais

Ainsi, concernant les Plans de Préventions des Risques, 28 sont prescrits (les plus anciennes prescriptions datent de novembre 1998), et 17 sont approuvés par le Préfet.

Seules 5 communes ont un PCS, alors que d'un point de vue législatif, 13 devraient en avoir aujourd'hui. Il est important de rappeler que légalement, les PCS doivent être réalisés dans les deux années suivant l'approbation du PPR par le Préfet. A ce manque s'ajoute celui des DICRIM dans les mêmes proportions, annexés eux aux PCS.

Cette constatation montre toute la nécessité de sensibiliser les municipalités quant à l'importance de ce document de gestion qui est un outil primordial d'aide à la décision pour les élus en cas de crise.

#### 4.3 Episodes de crises (annexes 19 et 20)

La dernière partie du PRT 2 concerne les épisodes de crises passées.

Deux types de données ont été triées dans cette partie : tout d'abord, les événements classés en arrêtés de catastrophes naturelles, puis ceux répertoriés dans la base de données « événements » du service RTM.

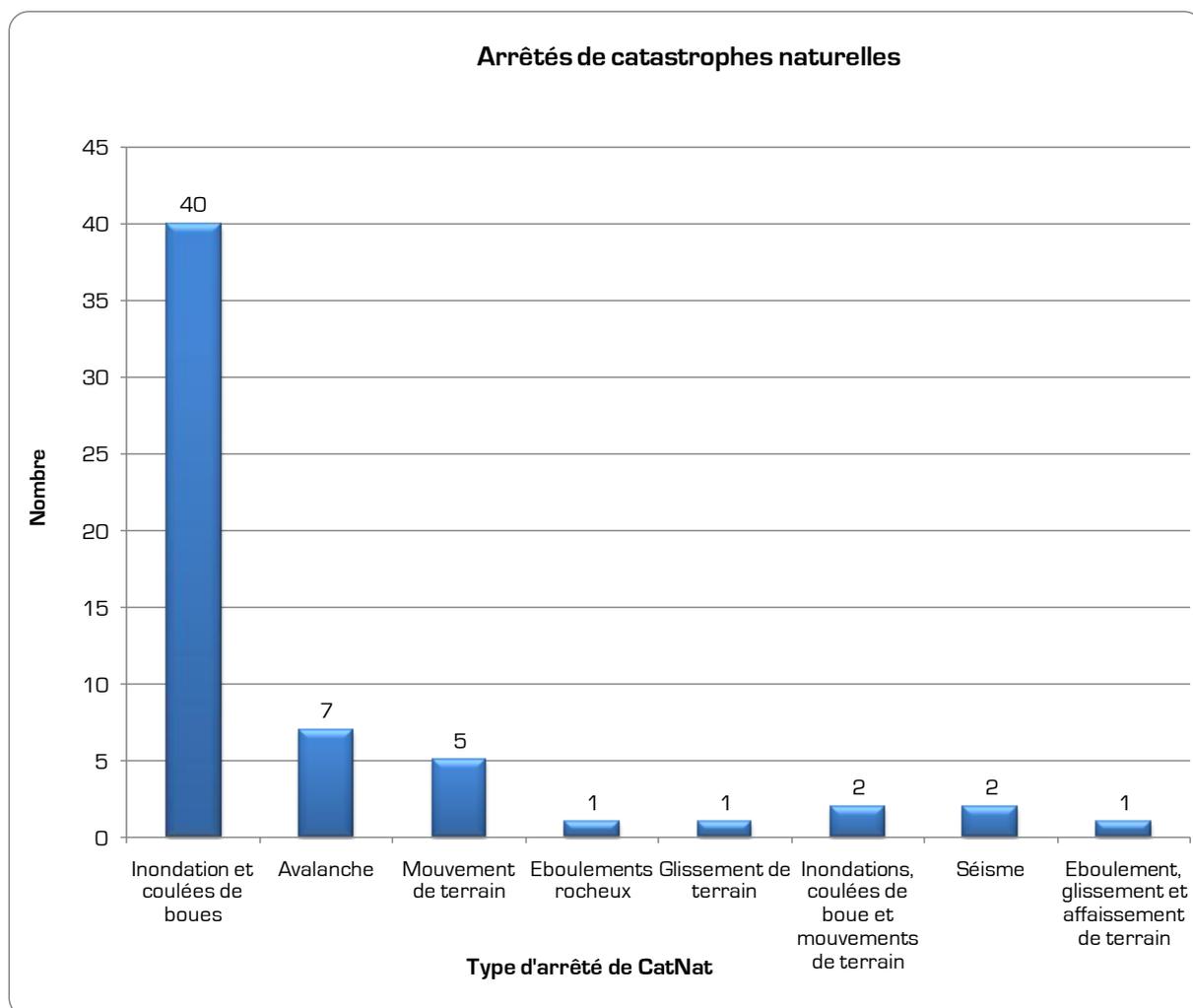


Figure 6 ; Diagramme des arrêtés de catastrophe sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais

Pour rappel, les arrêtés de catastrophes naturelles, appelés dans le langage courant « arrêtés “Cat Nat” », font partie intégrantes du système d’indemnisation des victimes de catastrophes naturelles. En effet, ce système de dédommagement est entré en vigueur en France avec la loi n°82-600 du 13 juillet 1982, aujourd’hui codifiée dans le code des assurances (articles L125-1 à L125-6). Il repose sur le principe de solidarité nationale par la mise en place d’une cotisation additionnelle obligatoire de toute personne ayant souscrit un contrat d’assurance multirisque habitation. Cette cotisation additionnelle de tous les assurés permet l’extension de la garantie contre les effets des catastrophes naturelles dans le cas où l’état de catastrophe a été constaté par un arrêté interministériel. Cette reconnaissance de l’état de catastrophe naturelle se fonde sur l’intensité « anormale » du phénomène naturel à l’origine des dégâts.

Les arrêtés Cat-Nat représentent un des critères importants nous permettant de juger de notre vulnérabilité face aux risques. Sur l’ensemble du territoire du Pays, 59 arrêtés sont passés dans le JO dont une majorité concerne les inondations et coulées de boues. Sur l’ensemble des communes du Pays, 10 ne sont pas concernées par ces dispositions. En revanche, 5 arrêtés de Cat-Nat ont été déclarés pour l’Argentière La Bessée, Briançon et la Grave.

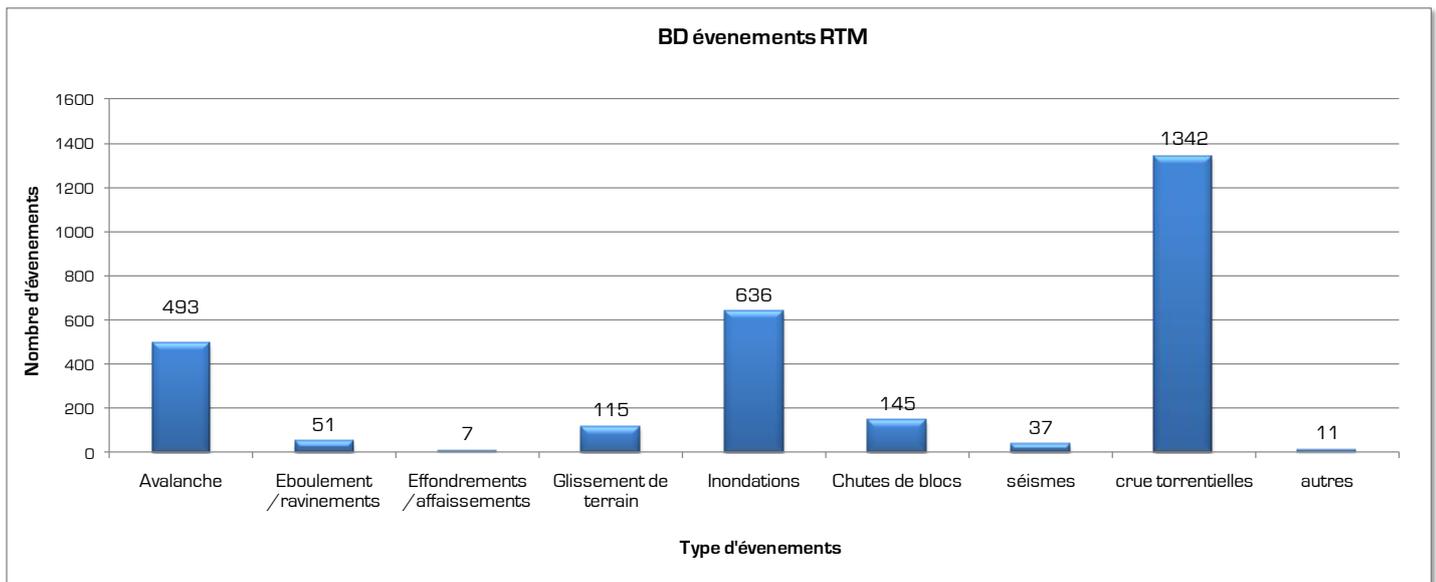


Figure 7 ; Inventaire des événements passés sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais d'après la Base de Données RTM

Les services de Restauration des Terrains de Montagnes (RTM) de l'Office National des Forêts ont été créés à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Ils ont mis en place depuis leur création une base de données répertoriant les événements passés dans les départements où ils sont présents, soit 11 départements de montagne français.

En complément de ces données, les RTM ont effectué des recherches dans les différentes archives présentes dans ces 11 départements et réalisé un historique des épisodes remarquables. Toutes ces informations ainsi consignées peuvent servir par la suite à l'établissement de cartes et jouer un rôle dans la confection des différents plans de gestion.

Les éléments concernant le territoire du Pays du Grand Briançonnais s'étalent sur une période du XII<sup>ème</sup> siècle à aujourd'hui. Il reste cependant important de préciser que malgré des recherches approfondies, les informations recueillies ne sont pas complètement exhaustives, notamment sur celles antérieures à la création des services RTM, mais consignent plutôt les événements les plus marquants et par conséquent ceux que l'on retrouve dans les archives ou les textes historiques.

On peut cependant dire que plus de 2 800 événements remarquables se sont produits sur le territoire, essentiellement des crues torrentielles (1 342 événements), des inondations (636) et enfin des avalanches (493 événements).

## 5. Les Profils de Risques Territoriaux de niveau 3 et 4 : des outils de diagnostics très précis pour les sites tests

Les deux premières étapes du PRT ont donc été réalisées pour l'ensemble des 37 communes du Pays du Grand Briançonnais et ont été essentielles à l'identification des sites tests. Un des points clé du projet de gestion intégrée repose sur une gouvernance de type « bottom-up ». En cela le diagnostic établi à partir des constatations faites sur le terrain et des discussions avec les acteurs locaux permet de mettre en lumière les problèmes spécifiques aux territoires ainsi que les besoins des populations locales.

Dans le but de faire un diagnostic sur lequel s'appuieront les actions, mais également afin d'évaluer les marges de progrès des territoires, deux autres étapes du PRT ont été réalisées.

### 5.1 Le PRT 3 (annexe 21)

Le PRT 3 a pour objectif d'inventorier toutes les actions, procédures et missions en cours sur les communes des sites tests. Il est établi suite aux entretiens réalisés avec les élus des communes faisant parties des sites tests et permet de mettre en avant la place des risques dans ces micros laboratoires. C'est donc par une entrée centrée sur les acteurs locaux et notamment les élus qu'est rempli ce PRT 3.

Il a le double avantage de traiter de données purement légales tel l'avancement des PPR ou PCS, mais également de percevoir la place des risques d'un point de vue beaucoup plus sensitif. Grâce aux entretiens réalisés sous la forme de véritables échanges, les personnes pouvaient faire passer beaucoup plus facilement leur sensibilité face à ces questions.

- Méthodologie pour l'établissement du Profil de Risque Territorial de niveau 3

Une grille de lecture identique à tous les sites tests a été établie de façon à avoir une base commune entre tous. Elle a été envoyée préalablement aux entretiens aux communes concernées et se présentait sous la forme d'un questionnaire (annexe 20). Bien que cela puisse paraître très formel, il s'est avéré très vite primordial d'orienter les entretiens sous la forme d'un réel échange. En effet, pour avoir une idée des plus précises sur les impacts des risques naturels sur ces territoires tests, ces conversations devaient se faire normalement et dans un climat de confiance afin de connaître le ressenti de ces premiers acteurs du territoire que sont les élus locaux.

Dans certaines situations, ces renseignements ont été complétés par des données supplémentaires fournies par d'autres voies d'informations. Une fois cette liste établie, une réflexion a eu lieu afin de définir des grands temps de gestion et placer ensuite les actions-procédures et missions dans ces différentes phases. Ainsi, on dénombre par exemple pour la commune d'Abriès (annexe 21), 6 grands temps de gestion :

- Prévention (aménagement)
- Information
- Préparation de crise
- Crise
- Post-crise
- Retour d'expérience

Cette étape a permis de mettre en lumière de façon précise à quel moment les actions étaient faites et si elles ont été réalisées au moment le plus opportun.

## 5.2 Le PRT 4 (annexes 22 à 25)

Le PRT 4, dernier échelon de ce diagnostic, permet de montrer sous forme de diagramme de type radar, les forces et les faiblesses de chaque site test au vu des résultats des trois premières étapes mais également des entretiens réalisés par l'équipe technique du Pays du Grand Briançonnais.

- Méthodologie pour la fabrication des diagrammes radars (PRT 4)

La méthodologie utilisée pour la fabrication des diagrammes radars se décompose en plusieurs étapes.

- **Identification des principaux problèmes** : ce travail est le fruit des entretiens réalisés avec les acteurs locaux, mais également des résultats du diagnostic. Il aboutit à la reconnaissance des principaux problèmes ou interrogations sur les territoires tests regroupés sous forme de grandes thématiques comme la culture du risque ou la réactivité des populations et des acteurs du territoire en cas de crise.

- **Création des sous catégories pour chaque thématique** : une nouvelle classification est réalisée de façon à percevoir tous les aspects de ces thématiques. La thématique « culture du risque » a par exemple été divisée suivant les populations concernées : les locaux, les touristes et les scolaires.

- **Création des items pour chaque sous catégories** : Le premier essai de ce type de travail était basé sur d'une échelle de gradation de 0 à 3, en évoluant de 0,5 en 0,5, créant ainsi 7 items pour chaque sous catégories. Suite à une réflexion et un échange sur la méthodologie avec le PGRN, il a été convenu de diminuer le nombre de classe, passant ainsi à une échelle de gradation de 0 à 4, en évoluant de 1 en 1, créant de ce fait que 5 items pour chaque sous catégories. Un premier diagramme radar est donc construit à la suite de cette pondération (annexe 22).

Ce choix semble le plus pertinent car il fournit d'un côté assez de détails pour être exhaustif quant aux situations rencontrées, mais conserve une cohérence dans le raisonnement. Bien qu'il y ait des points identiques suivant les sites tests, une grille de lecture spécifique à chacun d'eux à été créée (annexe 23)

- **Réalisation du diagramme synthétique de chaque site test** : Afin d'avoir un diagramme radar synthétisant les forces et les faiblesses de chaque site test, chaque sous catégorie a fait l'objet d'un calcul de sa moyenne. Le diagramme synthétique représente donc la somme des diagrammes de chaque thématique (annexe 24 a). Ainsi, concernant le site test de la Clarée, il s'avère que les premières actions devaient portées sur la culture du risque, l'information aux populations et voir comment améliorer la réactivité des populations et des acteurs du territoire en cas de crise (annexe 24 b).

Une fois ces actions réalisées (synthèse annexe 25), l'analyse des résultats a permis de visualiser très clairement les forces et faiblesses des sites tests et d'ainsi prédéfinir des axes d'actions pour l'année 2 de l'opération site pilote.

## 5.3 Les résultats et premières pistes en matière d'action

### 5.3.1 Site test de la « Vallée de la Clarée »

Les faiblesses de ce territoire ont été mises en lumière par le biais du diagramme radar synthétique.

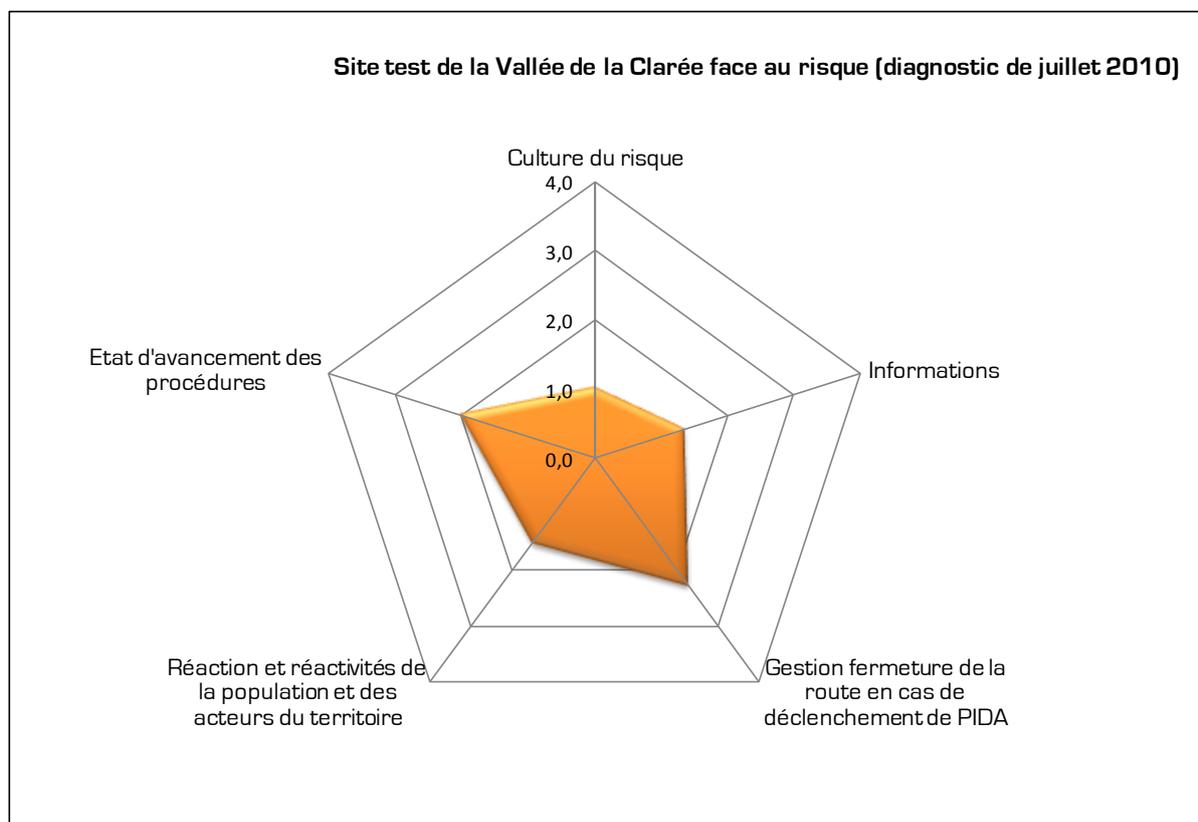


Figure 8 ; Diagramme radar de synthèse pour le site test de la « Vallée de la Clarée »

Il apparaît que ce sont les thématiques liées à la culture du risque et l'information des populations en matière de risques naturels qui sont le plus en retard. Mais il apparaît également de façon évidente que les réactions et réactivités des populations et acteurs locaux ne soient pas les plus adaptées du fait de cette inculture.

Concernant l'état d'avancement des procédures, une fois le PPR approuvé, celle-ci sera plus aisée puisque le PCS et DICRIM qui découlent de cette approbation doivent être réalisés dans les deux ans qui suivent.

Enfin, les facteurs expliquant le résultat de 2.3 concernant la thématique « Gestion de la fermeture de la route en cas de déclenchement de PIDA » est en lien direct avec le manque de culture évoqué précédemment. En effet, une sous catégorie de cette thématique traite de la gestion des personnes bloquées et elle capitalise un total de 1, c'est-à-dire un « début de prise en compte ». Les événements de décembre 2008 montrent que personne n'avait imaginé rester coincé pendant plusieurs jours et n'avait donc pas pris des dispositions en conséquence. Si la population mais également les acteurs locaux avaient eu en mémoire cette possibilité de rester bloqué, ils auraient pu prendre leurs dispositions.

Il émerge donc du diagnostic mais également des demandes directes des acteurs du territoire la nécessité de travailler sur la culture du risque et le développement d'une mémoire de l'événement.

### 5.3.2 Site test du « Queyras, Haut Guil »

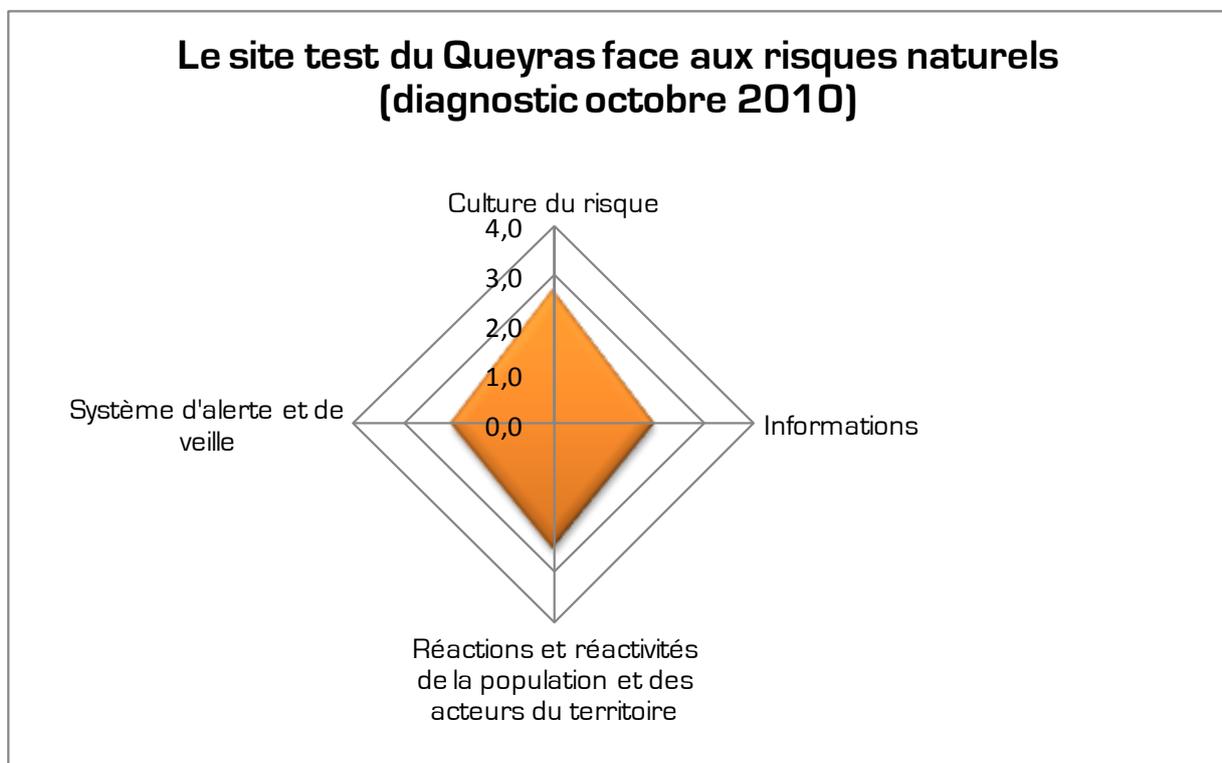


Figure 9 ; Diagramme radar de synthèse pour le site test du « Queyras, haut Guil »

La thématique « Culture du risque » obtient un score de 2.7 sur le site test du Queyras, ce qui est le meilleur score sur l'ensemble du territoire du site pilote. Cependant, c'est essentiellement la culture du risque en rapport avec les scolaires puisqu'il apparaît qu'aucun enseignement supplémentaire en lien avec les risques naturels ne soit réalisé malgré un territoire soumis de façon récurrente aux risques. Cette constatation va de pair avec la thématique « Information » elle aussi impactée par ce manque aux scolaires.

La thématique relative aux « Réactions et réactivités de la population et des acteurs du territoire » obtient le score de 2.5, score s'expliquant par les sous catégories « recherche d'information sur les risques de la part de la population » et « réactivité des acteurs non institutionnels du territoire (socioprofessionnels, association de citoyens,...) lors d'un évènement ».

Bien que la majorité de la population recherche des informations concernant les risques, elle n'a pas un approfondissement dans cette quête et n'est pas impliquée dans la transmission de cette information.

La réaction des populations est rapide et appropriée mais il n'y a pas encore de réelle cohésion et entraide entre les personnes.

Il est montré dans les entretiens avec les élus qu'une des préoccupations était la gestion intercommunale de crise. En effet, bien souvent Ristolas et Abriès se trouvant bloqués par des avalanches ou des inondations en aval d'Abriès, ces deux villages doivent fréquemment

faire face ensemble. C'est donc vers l'établissement d'un protocole d'interventions communes que se dirigeront les actions pour l'année 2 du projet, mais également le traitement du passage de l'information et du savoir d'une génération d'élus à l'autre. Ce dernier point aura la double ambition de traiter la question de la mémoire du risque pour les municipalités, mais également de réfléchir aux passages de l'information entre générations de municipalité.

### 5.3.3 Site test du « Pays des Ecrins, axe Durancien »

Comme tous les sites tests, celui avait été proposé suite à l'analyse du PRT 1 et 2. Pour rappel, il était apparu que la question de l'industrie face aux risques naturels pouvait être une entrée intéressante, notamment via l'aléa inondation par la Durance.

La réalisation des PRT 3 et 4 pour les trois communes de ce site test a montré que cet aléa était devenu moins menaçant du fait du rehaussement des digues de la Durance de un mètre minimum mettant les usines hors de danger, ou tout du moins limitant très fortement le risque. En cas de crise, le centre ville de l'Argentière sera sous les eaux avant ces locaux.

Concernant la Roche de Rame et l'extension de la zone du Planet, les PRT 3 et 4 ont mis en évidence que ce secteur n'était lui aussi pas directement menacé puisqu'il n'y a pas de projet de construction de digue de protection.

Il n'a pas été possible de construire un diagramme radar de synthèse comme cela avait été fait pour les deux autres sites tests car il n'y avait pas de réels liens entre les informations recueillies. Pour exemple, la question de l'information et de la communication sur les risques. Le maire de la Roche de Rame souhaite communiquer sur les risques de façon importante afin d'expliquer aux populations ce que peut engendrer la venue d'un risque. A contrario, les élus de l'Argentière ont de réelles interrogations quant à la nécessité de communiquer, mais également sur la manière de le faire le cas échéant. Comment faire de l'information sans être alarmiste ?

C'est donc vers la question de l'information et de la communication en matière de risque que les actions de ce site test vont porter.

### 5.3.4 Site test de la « Confluence Guil-Durance »

Au moment de la réalisation de ce dossier, le site test du Guillestrois n'a pas encore été validé par le comité de pilotage. Les PRT 3 et 4 n'ont donc pas pu être établis pour les communes qui le constitueront.

La première année du projet de gestion intégrée des risques naturels en montagne au sein du Pays du Grand Briançonnais a consisté en la réalisation d'un diagnostic sur la base de la méthodologie du Profil de Risque Territorial mis en place par le PGRN.

Ce travail était un préalable indispensable au projet pour non seulement proposer des actions sur des besoins propres aux territoires, mais également permettre d'évaluer les marges de progrès durant la vie du projet.

## Table des figures

Figure 1 : Territoire du Pays du Grand Briançonnais	6
Figure 2 ; Diagramme représentant le nombre d'intercommunalités auxquelles adhèrent les communes du Pays du Grand Briançonnais	12
Figure 3 ; Courbe de l'évolution de la population sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais	13
Figure 4 ; Diagramme des zonages environnementaux et espaces protégés présents sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais	16
Figure 5 ; Diagramme des documents législatifs dans les communes du Pays du Grand Briançonnais	19
Figure 6 ; Diagramme des arrêtés de catastrophe sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais	20
Figure 7 ; Inventaire des événements passés sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais d'après la Base de Données RTM	21
Figure 8 ; Diagramme radar de synthèse pour le site test de la « Vallée de la Clarée »	24
Figure 9 ; Diagramme radar de synthèse pour le site test du « Queyras, haut Guil »	25

## Sigles et acronymes

**Arrêté CatNat** : Arrêté de Catastrophes Naturels

**AZI** : Atlas des Zones Inondables

**BD** : Base de données

**CIMA** : Convention Interrégionale du Massif des Alpes

**CIS** : Centre d'Incendie et de Secours

**CLPA** : Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanches

**CPS** : Cahier de Prescription de Sécurité

**DATAR** : Délégation Interministérielle à l'Aménagement du territoire et à l'Attractivité Régionale

**DCS** : Document Communal de Synthétique

**DDRM** : Document Départemental sur les Risques Majeurs

**DICRIM** : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

**DIRMED** : Direction Interdépartementale des Routes de Méditerranée

**EPA** : Enquête Permanente sur les Avalanches

**EPIC** : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

**FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional

**GIRN** : Gestion Intégrée des Risques Naturels

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

**JO** : Journal Officiel

**IRMa** : Institut des Risques Majeurs

**LEADER** : Liaison entre action de développement d'Economie Rurale

**ONF** : Office Nationale des Forêts

**PACA** : Provence Alpes Côte d'Azur

**PAPI** : Programme d'Action et de Prévention des Inondations

**PCS** : Plan Communal de Sauvegarde

**PGB** : Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras

**PGRN** : Pôle Grenoblois d'Etude et de Recherche pour le Prévention des Risques Naturels

**PIDA** : Plan d'Intervention et de Déclenchement des Avalanches

**PLU** : Plan Local d'Urbanisme

**PNE** : Parc National des Ecrins

**PNRQ** : Parc Naturel Régional du Queyras

**POIA** : Programme Opérationnel Interrégionale des Alpes

**POS** : Plan d'Occupation des sols

**PPR** : Plan de Prévention des Risques

**PRT** : Profil de Risque Territorial

**RTM** : Restauration des Terrain de Montagnes

**Scot** : Schéma de Cohérence Territorial

**STEP** : Station d'Épuration des eaux usées

**ZNIEFF** : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

## Table des annexes

Annexe 1 : Extrait de la Convention Interrégionale pour le Massif des Alpes concernant la protection contre les risques naturels (cf. CIMA pages 8 à 10)

Annexe 2 : Extrait du Programme Opérationnel Interrégionaux du Massif des Alpes, version 1, projet du 2 février 2007 (cf. pages 48 à 51)

Annexe 3 : Plan de financement pour l'année 1 du projet de gestion intégrée des risques naturels pour le Pays du Grand Briançonnais.

Annexe 4 : Profil de Risques Territorial de niveau 1, document de travail ayant servi à la réalisation du diagnostic : exemple du PRT 1 d'Abriès

Annexe 5a : Profil de Risques Territorial retravaillé : document envoyé aux communes. Exemple du PRT 2 envoyé à la commune d'Abriès

Annexe 5b : Lettre d'explication envoyée aux communes afin qu'elles réalisent la vérification des informations comprises dans le PRT 1 et 2 concernant leur territoire.

Annexe 6 : Tableaux de suivi mis en place dans le cadre du projet de gestion intégrée des risques naturels comprenant 6 volets

Annexe 7 : Courrier envoyé aux communes faisant ayant intégrée un site test

Annexe 8 : Tableaux récapitulatifs concernant les intercommunalités.

Annexe 9 : Tableaux récapitulatif du développement du territoire

Annexe 10a : Evolution démographique des communes étant sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais

Annexe 10b : Evolution démographique en pourcentage des communes du Pays du Grand Briançonnais entre 1969 et 2010

Annexe 11 : Services de santé et du tertiaire présents dans les communes du Pays du Grand Briançonnais

Annexe 12 : Inventaire des projets de territoire auxquels adhèrent les communes du Pays du Grand Briançonnais

Annexe 13 : Tableaux urbanisme + toutes les données

Annexe 14 : Inventaire des zonages environnementaux et espaces protégés sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais

Annexe 15 : Inventaire du nombre des grands projets d'aménagement dans les prochaines années.

Annexe 16 : Inventaire des risques d'après le base de données de « prim.net »

Annexe 17a : Répartition des communes suivant le nombre de risques recensés sur leurs territoires d'après le DDRM

Annexe 17b : Inventaire des risques d'après la base de données le Document Départemental des Risques Majeurs

Annexe 18 : Inventaire des documents et outils de gestion de crise (PCS –DICRIM) ainsi que des documents d'urbanisme (PPR).

Annexe 19 : Inventaire des arrêtés de Catastrophes Naturels approuvés pour les communes du Pays du Grand Briançonnais

Annexe 19 : Inventaire des événements répertoriés dans la base de données événements des RTM

Annexe 20 : Questionnaire envoyé aux communes en préalable des entretiens réalisés avec les élus (maires ou élus référents). Ce questionnaire sert également de grille de lecture pour l'établissement du PRT3.

Annexe 21 : Profil de Risques Territorial de niveau 3, document de travail ayant servi à la réalisation du diagnostic : exemple du PRT 3 d'Abriès

Annexe 22 : PRT 4, des diagrammes radars par thèmes. Exemple du diagramme radar concernant la culture du risque pour le site test du Queyras

Annexe 23 : Grille de lecture établit pour chaque site test afin de réaliser les diagrammes radars : exemple du site test du Queyras

Annexe 24 a : PRT 4. Exemple des diagrammes représentant les cinq thématiques du site test de la « Vallée de la Clarée

Annexe 24 b : PRT 4. Diagramme radar synthétique concernant le site test de la « Vallée de la Clarée » regroupant les cinq thématiques abordées sur ce site

Annexe 25 : Schéma récapitulatif de la méthodologie mise en place pour la réalisation des diagrammes radars

# ANNEXES

## Annexe 1

Extrait de la Convention Interrégionale pour le Massif des Alpes concernant la protection contre les risques naturels (cf. CIMA pages 8 à 10)

### « Mesure 3 – La protection contre les risques naturels

Les risques naturels sont omniprésents dans les Alpes. La plupart des communes sont confrontées à plusieurs types de phénomènes naturels spécifiques au milieu montagnard qui menacent des lieux habités, des zones d'activités et les réseaux de communication : crues et laves torrentielles, mouvements de terrain et avalanches.

La véritable lutte contre les risques naturels a commencé dès 1860 avec les premières lois de restauration des terrains en montagne (RTM). Des travaux de reboisement et de génie civil ont permis de rendre plus supportable le handicap constitué par les risques naturels pour les activités économiques en montagne. Aujourd'hui, le massif alpin dispose de plusieurs milliers d'ouvrages domaniaux et de près de 210 000 ha de forêts RTM domaniales.

Mais si l'Etat continue à entretenir son parc d'ouvrages, la politique RTM d'acquisition de terrains pour tenter d' « éteindre les phénomènes », comme le prévoyaient les lois du 19ème siècle, a été très fortement réduite après la première guerre mondiale et totalement abandonnée depuis plusieurs dizaines d'années. En effet, la lutte contre les risques naturels a simplement permis de diminuer l'occurrence des phénomènes naturels les plus dévastateurs et ce, au prix d'efforts très importants pour maintenir le parc d'ouvrages en état de fonctionnement.

Avec l'avènement du tourisme, les communes ont poursuivi dans les années soixante ce que l'Etat avait initié.

Les lois de décentralisation depuis 1982, celles relatives à la montagne, au renforcement de la protection de l'environnement et d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire ainsi que celles relatives à la sécurité publique ont confié aux élus locaux plus de responsabilités et l'obligation de sécurité des biens et des personnes. L'affichage et la prise en compte dans les documents d'urbanisme des risques naturels majeurs (POS, PLU, PPR...) conduisent les maires à plus de vigilance et plus de travaux de prévention et de protection.

Aujourd'hui, les collectivités publiques sont confrontées à deux difficultés :

- Une demande sociale de sécurité de plus en plus forte tant de la part des populations locales que des populations touristiques, les amenant à poursuivre la protection de la totalité des lieux habités par des ouvrages de plus en plus importants car dimensionnés à partir de phénomènes de référence d'occurrence de plus en plus faible.
- La nécessité d'entretenir un parc de plusieurs centaines d'ouvrages de protection qui vieillit.

Devant ce constat, la convention interrégionale de massif soutiendra les actions suivantes :

- Les programmes de restauration des terrains en montagne et de protection rapprochée des espaces économiques contre les risques naturels spécifiques au milieu montagnard,
- La mise en place de « chargés de mission risques naturels » auprès des collectivités locales,
- Une expérimentation pour la recherche d'une gestion intégrée des risques naturels par les collectivités territoriales.

L'acquisition des données nécessaires à ces actions (cartes de localisation probable des avalanches, plans de prévention des risques naturels, études particulières) sera financée en s'appuyant, le cas échéant, sur les moyens prévus dans ce domaine dans les contrats de projets régionaux.

## **I- LES DIFFERENTS PROGRAMMES D' ACTIONS**

### **I.1 - DISPOSITIFS DE PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS**

Les projets d'ouvrages de protection des zones de vie existantes seront soutenus. Les crédits de la convention interrégionale de massif n'étant pas destinés à la protection contre les inondations, hormis celles issues du risque torrentiel, les financements des ouvrages de protection correspondants sur les cours d'eaux de type rivières seront à rechercher dans les CPER régionaux.

Un document de mise en œuvre spécifique précisera le domaine d'application de ce point.

Les interventions dans les torrents en tête de bassin versant peuvent avoir des implications à l'aval dans les rivières. La cohérence entre chaque niveau d'intervention devra donc être précisée et si nécessaire soutenue (en particulier dans le cadre des schémas d'aménagement des eaux (SAGE).

Compte tenu de l'importance de la qualité des paysages dans l'attractivité du massif, l'intégration paysagère de ces ouvrages devra être recherchée.

Par ailleurs, pour répondre à l'urgence d'entretenir le parc communal des dispositifs de protection, afin qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle lorsque le phénomène redouté se produira, cette mesure pourra participer au financement de travaux d'entretien expérimentaux et réellement exemplaires.

### **I.2 - GESTION INTEGREE DES RISQUES NATURELS**

Pour assurer la sécurité des habitants des zones exposées à des risques naturels, la mise en place d'ouvrages de protection n'est pas toujours suffisante et doit être accompagnée d'une double série d'actions conduites en étroite liaison :

- Développement d'une gestion intégrée des massifs (ou bassins) de risques : en complément de l'inventaire du parc d'ouvrages évoqué ci-dessus et pour une meilleure prise en compte de la gestion des risques dans l'aménagement et le développement de ces territoires, une expérimentation autour de l'animation et de l'ingénierie de projets spécifiques à ce thème pourra être soutenue.
- Nouvelle approche de la gestion de crise : en complément du point précédent, cette action très ciblée a pour objectif d'accompagner sur quelques territoires pilotes du massif une réflexion autour de l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS). En effet, pour être réellement efficaces, de tels plans peuvent conduire à la nécessité d'élaborer des dispositifs de prévision ou d'alerte spécifiques, à une réorganisation des espaces publics (emplacement des parkings, par exemple, dans un village afin de limiter les risques d'embâcle), à une concertation pour adapter le dimensionnement des ouvrages au temps nécessaire à la mise en sécurité des biens et des personnes, à une animation auprès de la population locale (pouvant être assurée si possible par les animateurs évoqués au point précédent), à la recherche de solutions à l'échelle intercommunale. Des investissements éventuellement nécessaires pourront relever de l'action précédente.

## II- FINANCEMENT DES PROGRAMMES D' ACTIONS:

Millions d'euros

Actions	Etat		Région Provence Alpes Côte d'Azur	Région Rhône-Alpes	Europe
Dispositifs de protection	RTM Domanial	8	0		5.5
	Défense active	2.5	5.1		
	Défense passive	4.5			
Gestion Intégrée		1.5	0.7		1.6
Total pour la mesure risques naturels		16.5*	5.8	9**	7.1

\*Une partie des financements Etat sera consacrée à des ouvrages neufs dans les séries domaniales

\*\* En conformité avec politique risques naturels propres à la montagne délibérée les 29, 30 novembre et 1er décembre 2006

## Annexe 2

Extrait du Programme Opérationnel Interrégionaux du Massif des Alpes, version 1, projet du 2 février 2007 (cf. pages 48 à 51)

### **Axe 2 – Prévenir contre les risques naturels spécifiques à la montagne et s'en protéger**

#### **3.2.1 Objectifs de l'axe**

Aujourd'hui les communes sont confrontées à deux difficultés :

- Une demande sociale de sécurité de plus en plus forte tant de la part des populations locales que des populations touristiques, les amenant à poursuivre la protection de la totalité des lieux habités par des ouvrages dimensionnés à partir de phénomènes de référence d'occurrence de plus en plus faible et donc de plus en plus importants.
- La nécessité d'entretenir un parc de plusieurs centaines d'ouvrages de protection qui vieillit.

Devant ce constat, le comité de massif considère la protection contre les risques naturels spécifiques à la montagne comme une priorité de la politique de massif des Alpes françaises

L'objectif recherché sera de conforter le niveau de protection actuel contre les risques naturels que connaissent les territoires de montagne pour améliorer leur attractivité, voire faciliter la compétitivité de certains d'entre eux, en particulier les espaces valléens de l'axe 1. Celui-ci nécessite des interventions au niveau :

- De la prévision ou système d'alerte en particulier pour la protection des campings;
- De la prévention par l'entretien des ouvrages existants et le renforcement des dispositifs existants et de l'amélioration de la mise en sécurité des personnes et des biens lors d'épisodes catastrophiques.

L'expérience acquise dans le cadre de l'opération PRINAT, soutenue dans le cadre du précédent programme INTERREG IIIB, et portant sur la création d'une plateforme risques naturels (prévention, gestion, culture du risque) sera valorisée.

Les objectifs quantifiés sont les suivants :

- 5 expérimentations d'élaboration de plans communaux de secours dans le cadre d'une gestion intégrée des risques naturels
- 1000 personnes ou zones d'activité économique bénéficiant d'un accroissement du niveau de protection

Les interventions se feront en lien avec les structures de recherche, en particulier le CEMAGREF de Grenoble.

#### **3.2.2 Critères généraux de l'axe d'intervention**

Les critères ci-dessous devront être pris en compte lors des actions menées dans le cadre de cet axe :

- Le risque concerné est bien spécifique au milieu montagnard (avalanches ; laves torrentielles, glissement de terrains ; chutes de blocs ; crues torrentielles avec transport solide très important) Les risques sismiques et d'inondations, bien que menaçant également les territoires du massif, en dépasse largement les limites et seront traités dans les programmes régionaux. Pour les rivières Une cartographie des hauts bassins versants permettra d'indiquer les tronçons relevant d'un régime de crues torrentielles avec fort charriage avant de relever de celui d'une inondation.

- Lorsque la zone nécessitant une protection est déjà urbanisée. Seront privilégiées celles relevant des espaces valléens de l'axe 1
- La cohérence entre les dispositifs de protection existants et ceux prévus doit être affichée
- Toute modification de la zone d'influence du phénomène naturel à l'origine du risque par la mise en place du dispositif sera clairement énoncée afin de limiter les effets induits
- Tout dispositif bénéficiant d'une aide devra faire l'objet d'une procédure de surveillance et d'entretien
- L'intégration paysagère des ouvrages sera recherchée
- Lorsque cela est techniquement possible, l'utilisation du bois construction sera privilégiée
- Et, surtout pour la construction de nouveaux ouvrages, on s'attachera à prendre en compte l'ensemble des contraintes environnementales (protection d'habitats et milieux naturels sensibles etc.) et à être exemplaire au-delà de la réglementation en mobilisant des approches spécifiques (concours et missions d'architectes et de paysagistes, processus participatif local...)

### **3.2.3 Indicateurs de contexte et indicateurs d'impact**

Les indicateurs de contexte seront :

- Le nombre de plans de prévention multirisques (PPR) de montagne établis sur le massif
- Le nombre de déclarations annuelles de catastrophes naturelles sur le massif
- Le nombre de mise en place de nouveaux dispositifs de protection de lieux habités
- Le nombre de plans communaux de secours approuvés
- Les indicateurs d'impacts seront :
- Le nombre de modification de zonage des zones soumises à des risques naturels suite à des travaux de protection
- Le nombre de personnes bénéficiant d'un niveau de protection accru
- Le nombre de zones économiques bénéficiant d'un niveau de protection accru

### **3.2.4 Domaines d'intervention**

Le programme opérationnel interrégional soutiendra les actions suivantes :

- Le confortement de l'attractivité des territoires de montagne par une amélioration du niveau de protection des zones habitées
- La gestion intégrée de ces risques naturels.

### **3.2.4.1 CONFORTER L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES DE MONTAGNE PAR UNE AMELIORATION DU NIVEAU DE PROTECTION DES ESPACES PRESENTANT DES ENJEUX ECONOMIQUES**

Le financement de nouveaux ouvrages de protection tant communaux que domaniaux, permettant une meilleure gestion des risques naturels menaçant des lieux habités existants sera soutenu.

Les interventions dans les torrents en amont de bassin versant peuvent avoir des implications à l'aval dans les rivières. La cohérence entre chaque niveau d'intervention devra donc être recherchée et si nécessaire soutenue (en particulier dans le cadre des schémas d'aménagement des eaux SAGE)

Compte tenu de l'importance de la qualité des paysages dans l'attractivité du massif, l'intégration paysagère de ces ouvrages devra être recherchée. Par ailleurs, pour répondre à l'urgence d'entretenir le parc communal des dispositifs de protection, afin qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle lorsque le phénomène redouté se produira, cette mesure pourra soutenir :

- Le recensement des ouvrages communaux,
- La préparation des conventions que des collectivités locales pourraient passer à des prestataires pour la visite et l'entretien réguliers de leurs ouvrages,
- Ses travaux de recherche appliquée pour l'établissement de guides techniques simplifiés sur la gestion et l'entretien des ouvrages permettant d'alerter ou non les maîtres d'ouvrage sur la nécessité d'une intervention après ces visites,
- Des travaux d'entretien considérés comme indispensables pour le maintien de l'efficacité du dispositif existant.

### **3.2.4.2 DEVELOPPER LA GESTION INTEGREE DES RISQUES EN MONTAGNE**

Pour assurer la sécurité des habitants des zones exposées à des risques naturels, la mise en place d'ouvrages de protection, souvent nécessaires, n'est pas toujours suffisante. Du fait de la multiplicité des risques (avalanches, crues torrentielles, chutes de blocs...) sur une même commune et de celle des zones menacées (certaines communes doivent gérer la protection de plusieurs dizaines de zones menacées par des phénomènes pouvant survenir soit simultanément, soit pour chaque site, pour des conditions météorologiques très particulières...) la gestion des risques en montagne doit être accompagnée d'une double réflexion :

- Sur une gestion intégrée à l'échelle d'un vaste territoire. ; en complément de l'inventaire du parc d'ouvrage évoqué ci-dessus, et pour une meilleure prise en compte de la gestion des risques dans l'aménagement et le développement de ces territoires, une expérimentation autour de l'animation et de l'ingénierie de projets spécifiques à ce thème sera soutenue en particulier par la mise en place de chargés de mission recrutés par les collectivités (groupements de communes, parcs régionaux...) qui auront pour tâche :
  - de conduire une réflexion sur la notion de gestion intégrée des risques,
  - de veiller à l'intégration des risques naturels dans les documents d'urbanisme et d'aménagement du territoire,
  - d'être le relais entre la collectivité, l'Etat et la Région notamment lors de l'élaboration des Plans de Prévention des Risques (PPR),
  - de sensibiliser les élus locaux sur la thématique des risques,
  - d'être un acteur de l'information et de la sensibilisation de la population sur la culture du risque,

Ces actions seront menées en étroite complémentarité des réflexions menées dans le cadre des autres programmes opérationnels ou transfrontaliers en charge de l'acquisition de nouvelles connaissances sur ce domaine (chutes de blocs, avalanches...).

- Sur la gestion de crise : en complément du point précédent, cette action très ciblée a pour objectif d'accompagner sur quelques territoires pilotes du massif une réflexion autour de l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (PCS). En effet, pour être réellement efficaces, de tels plans peuvent conduire à la nécessité d'élaborer des dispositifs de prévision ou d'alerte spécifiques, à une réorganisation des espaces publics (emplacement des parkings, par exemple, dans un village afin de limiter les risques d'embâcle), à une concertation pour adapter le dimensionnement des ouvrages au temps nécessaire à la mise en sécurité des biens et des personnes, à une animation auprès de la population locale (pouvant être assurée si possible par les animateurs évoqués au point précédent), à la recherche de solutions à l'échelle intercommunale. Les investissements éventuellement nécessaires pourront relever de l'action précédente.

### **3.2.5 Types de maître d'ouvrage**

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par des collectivités territoriales

- Les communes ou EPCI disposant des compétences correspondantes pour la réalisation ou l'entretien d'ouvrages
- Les départements ou communautés de communes pour le recensement es ouvrages
- Les communes ou EPCI pour les actions liées à une gestion intégrée

### **3.2.6 Articulation avec les autres programmes européens et nationaux**

L'articulation de cet axe d'intervention sur les risques naturels avec les autres programmes a fait, l'objet de réunions spécifiques et d'échanges par messagerie avec les 2 secrétariats généraux aux affaires régionales et les services régionaux de l'Etat concernés (réunions des 8 et 29 novembre à Marseille, du 21 novembre à Lyon), comme en matière de compétitivité touristique. Un tableau de travail, donné en annexe, met en évidence cette recherche de cohérence faite plus particulièrement pour les domaines d'actions des volets régionalisés du FEADER, et du PO régional FEDER de Rhône-Alpes, qui a conduit, à écarter de ce dernier les opérations qui se rapporteraient aux risques naturels spécifiques à la montagne (avalanches...)

### Annexe 3

Plan de financement pour l'année 1 du projet de gestion intégrée des risques naturels pour le Pays du Grand Briançonnais.

Action	Montant TTC	Financement					
		FEDER		Région		Pays	
Animation risques	13 250 €	40%	5 300 €	40%	5 300 €	20%	2 650 €
Prestations	2 500 €		1 000 €		1 000 €		500 €
Outils de communication	2 500 €		1 000 €		1 000 €		500 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 250 €</b>		<b>7 300 €</b>		<b>7 300 €</b>		<b>3 650 €</b>

Annexe 4

Profil de Risques Territorial de niveau 1, document de travail ayant servi à la réalisation du diagnostic : exemple du PRT 1 d'Abriès

Diagnostic PRT 1- Site PGBEQ				
Caractéristiques Territoire d'Abriès				
Intercommunalité	<p>Communauté de commune de l'Escarton du Queyras [Abriès, Aiguilles, Arvieux, Ceillac, Château-Ville-Vieille, Molines en Queyras, Ristolas, Saint Véran]</p>	<p>Communauté de commune de l'Escarton du Queyras =&gt; <a href="http://www.escartondunqueyras.com/">http://www.escartondunqueyras.com/</a> Arrêté préfectoral du 4 décembre 2008, n°2008-39-7 <i>4 taxes : TFB (taxe foncier bâti), TFNB (taxe foncier non bâti), TH (taxe d'habitation), TP</i></p>	<p><b>COMPETENCES OBLIGATOIRES</b></p> <p><b>Aménagement de l'espace :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Conduite d'opération sous mandat des communes pour des actions participant à l'aménagement du territoire</li> <li>2. Schéma d'aménagement concerté du Queyras</li> <li>3. Entretien de l'esplanade du souvenir et des monuments aux morts de l'Ange Gardien et de Ceillac</li> </ol> <p><b>Développement économique :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Gestion du domaine nordique</li> <li>2. Développement de nouvelles technologies</li> <li>3. Tourisme</li> <li>4. Adhésion au syndicat « Pays d'Art et d'Histoire »</li> <li>5. Conduite d'études et d'opérations de valorisation des déchets forestiers avec production d'énergie dépassant le cadre communal</li> <li>6. Conduite d'études et opérations de valorisation des produits de l'agriculture et de la forêt</li> </ol>	<p><b>COMPETENCES OPTIONNELLES</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Protection et mise en valeur de l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déchets ménagers</li> <li>- Assainissement</li> </ul> </li> <li>2. Politique du logement et cadre de vie : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Service de lutte contre l'incendie</li> <li>- Service de portage de repas</li> <li>- Service public postal local</li> <li>- Relais de service public</li> <li>- Assistance aux communes et aux associations</li> <li>- Petite enfance</li> </ul> </li> </ol> <p><b>COMPETENCES FACULTATIVES / SUPPLEMENTAIRES</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Maitrise d'ouvrage déléguée pour des opérations communales par voie de mandat</li> </ol>

Intercommunalité	<p>Syndicat Mixte des stations touristiques du Queyras (ABRIES, AIGUILLES, ARVIEUX, CEILLAC, CHATEAU-VILLE-VIEILLE, RISTOLAS,)</p>	<p>Syndicat Mixte des stations touristiques du Queyras =&gt; <a href="http://www.hautes-alpes.sit.gouv.fr/Aspic2/viewxml.php?mode=groupement&amp;style=doc&amp;x=1268130003">http://www.hautes-alpes.sit.gouv.fr/Aspic2/viewxml.php?mode=groupement&amp;style=doc&amp;x=1268130003</a></p> <p>Numéro SIREN : 250501269 Nature juridique : Syndicat mixte ouvert (L.5721.1) Arrondissement financier : Perception de Château-ville-vieille Date de création : 31/10/03 Date d'effet : 31/10/03</p>	<p><b>Compétences :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs (Associer le Département et les communes membres autour d'un projet de restructuration, de développement, de modernisation et d'exploitation du domaine skiable de ski alpin des différentes collectivités membres du présent syndicat mixte et plus généralement du massif du Queyras. Il exerce au titre des présents statuts, au lieu et place de ses membres, les compétences contractuellement transférées suivantes : - aménagement, entretien et exploitation du domaine skiable alpin, - réalisation, entretien et exploitation des équipements structurants du domaine de ski alpin et notamment les remontées mécaniques et le système de production de neige de culture ainsi que des équipements concourant à la réalisation des compétences transférées, - organisation et mise en œuvre des dispositifs et des services de secours du domaine skiable alpin.)</li> </ul>	
Intercommunalité	<p>SIVU de l'Escarton du Queyras (ABRIES, AIGUILLES, ARVIEUX, CHATEAU-VILLE-VIEILLE, MOLINES-EN-QUEYRAS, RISTOLAS, )</p>	<p>SIVU de l'Escarton du Queyras =&gt; <a href="http://www.hautes-alpes.sit.gouv.fr/Aspic2/viewxml.php?mode=groupement&amp;style=doc&amp;x=1268130215">http://www.hautes-alpes.sit.gouv.fr/Aspic2/viewxml.php?mode=groupement&amp;style=doc&amp;x=1268130215</a></p> <p>Numéro SIREN : 250501178 Nature juridique : Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Arrondissement financier : Perception de Château-ville-vieille Date de création : 08/01/01</p>	<p><b>Compétence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation des transports non urbains (Mise en place et organisation d'une navette entre les quatre communes membres)</li> </ul>	

Intercommunalité	SIVU Crèche halte-garderie du Haut Guil (ABRIES, AIGUILLES, CHATEAU-VILLE-VIEILLE, RISTOLAS)	SIVU Crèche halte-garderie du Haut Guil => <a href="http://www.hautes-alpes.sit.gouv.fr/Aspic2/viewxml.php?mode=groupelement&amp;style=doc&amp;x=1268130674">http://www.hautes-alpes.sit.gouv.fr/Aspic2/viewxml.php?mode=groupelement&amp;style=doc&amp;x=1268130674</a>  Numéro SIREN : 250501251 Nature juridique : Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Date de création : 26/05/03	<b>Compétences :</b> - Activités périscolaires (Gestion déléguée du fonctionnement de la crèche halte-garderie du Haut-Guil.)	
Intercommunalité	SIE du Queyras (ABRIES, AIGUILLES, ARVIEUX, CHATEAU-VILLE-VIEILLE, GUILLESTRE, MOLINES-EN-QUEYRAS, RISTOLAS, SAINT-VERAN)	SIE du Queyras => <a href="http://www.hautes-alpes.sit.gouv.fr/Aspic2/viewxml.php?mode=groupelement&amp;style=doc&amp;x=1268130512">http://www.hautes-alpes.sit.gouv.fr/Aspic2/viewxml.php?mode=groupelement&amp;style=doc&amp;x=1268130512</a>  Numéro SIREN : 250500105 Nature juridique : Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) Date de création : 13/11/33	<b>Compétences :</b> - Electricité, Gaz (Distribution de l'énergie électrique - exerce les droits résultant des textes législatifs relatifs à la production, au transport, à la distribution et à l'utilisation de l'énergie électrique, ainsi que les attributions des collectivités adhérentes relatives au service public de l'énergie électrique - organise en commun les services qui lui incombent pour assurer le bon fonctionnement et la meilleure exploitation de leur distribution d'énergie électrique - s'intéresse et participe, le cas échéant, à toute activité touchant les problèmes énergétiques sous toutes leurs formes - à la demande de chaque commune, le syndicat exerce en outre tout ou partie des compétences communales pour l'éclairage public ainsi que pour toute autre utilisation de l'énergie électrique. Le syndicat peut adhérer à la Fédération Départementale d'Electrification des Hautes-Alpes sans nouvelle délibération des communes membres.)	

Intercommunalité	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du QUEYRAS (ABRIES, AIGUILLES, ARVIEUX, CEILLAC, CHATEAU-VILLE-VIEILLE, EYGLIERS, GUILLESTRE, MOLINES-EN-QUEYRAS, RISTOLAS, SAINT-VERAN)	Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du QUEYRAS => <a href="http://www.hautes-alpes.sit.gouv.fr/Aspic2/viewxml.php?mode=groupelement&amp;style=doc&amp;x=1268130806">http://www.hautes-alpes.sit.gouv.fr/Aspic2/viewxml.php?mode=groupelement&amp;style=doc&amp;x=1268130806</a>  Numéro SIREN : 250500600 Nature juridique : Syndicat mixte ouvert (L.5721.1) Date de création : 03/11/75 (Vars présent jusqu'au 6 novembre 2009)	<b>Compétences :</b> - Autres actions environnementales (Mise en œuvre de la charte : - coordination des actions de protection, de mise en valeur, de gestion, d'animation et de développement menées par les partenaires, - passation des contrats, - réception des attributions de maîtrise d'ouvrage de la part des collectivités adhérentes, - instruction de la révision de la charte. En cas de non renouvellement de classement, le syndicat mènera jusqu'à leur terme les actions menées pendant les périodes de classement.)	
Dev. Economique	Tourisme; Artisanat (artisanat en bois, transformation de produits locaux) Agriculture	Croissance démographique, Population totale : 1968 : 195 1975 : 207 1982 : 271 1990 : 297 1999 : 358 2006 : 382 2009 : 391	Opérateurs : - Station d'Abriès-Ristolas Office du Tourisme du Queyras (office intercommunal), Commune d'Abriès, Association Foncière Pastorale d'Abriès, Maison de l'Artisanat de Ville-Vieille (?)	
Tertiaire et services	Santé	Centre médical du Val Pré vert		
Projet de territoire	Oui	Charte du Parc Naturel Régional du Queyras n° de procédure : décret n°97-369 (renouvellement); date de classement : 14/04/1997	Comité syndical du Pnr Queyras, Communauté de commune du Queyras	Renouvellement de la Charte en <i>Juillet 2009</i> , nouvelle charte allant de 2010 à 2022. De plus, changement des statut du syndicat mixte : les communautés de communes du Queyras et du Guillestrois peuvent entrée dans ce syndicat; la région est représentée par 6 voix et le département par 4 voix.

Projet de territoire	Oui	Programme Européen : Programme INTEREG ALCOTRA- PIT Mont Viso. [ communes françaises concernées : Abriès, Aiguilles, Ristolas, Molines, Château-Ville-Vieille, Saint Véran, Arvieux, Ceillac, Guillestre, Eygliez, Mont Dauphin, Saint Crépin, Réotier, Saint Clément-sur-Durance, Risoul, Vars]	Pnr Queyras , Communauté de commune du Guillestrois	La réalisation de ces objectifs permettra de contribuer aux enjeux stratégiques suivant : - renforcer le développement local ; - assurer la compétitivité économique des territoires ; - soutenir la création d'emploi dans le domaine socioculturel et éducatif ; - diversifier l'offre touristique ; - susciter la création artistique par la circulation et la mise à disposition de compétences et d'enseignements spécifiques ; - pérenniser les initiatives culturelles ; - réaliser des événements culturels transfrontaliers ; - former les opérateurs culturels du territoire ; - valoriser le patrimoine culturel des Hautes Terres ;
Projet de territoire	Oui	Association Foncière Pastorale (association syndicale autorisée)	Membres du Conseil syndical : - 3 représentants de la commune - 3 représentants des propriétaires fonciers non-éleveurs - 3 représentants des propriétaires fonciers éleveurs ou agriculteurs	24 avril 2003: - arrêté n°2003-114-8 : création d'une AFP pour 15ans  - arrêté n°2003-114-7 : composition du syndicat de l'AFP
Urbanisme (PLU, SCOT,...)	Plan Local d'Urbanisme (PLU) intégrant un Projet d'Aménagement et de développement Durable (PADD) => Documents provisoires car actuellement en phase de concertation. ( <a href="http://mairie.abries.free.fr/concertationplu/elementsconstitutifs/padd.pdf">http://mairie.abries.free.fr/concertationplu/elementsconstitutifs/padd.pdf</a> )	PLU approuvé le 14 septembre 2009. Voir sur <a href="http://mairie.abries.free.fr/actualites.htm">http://mairie.abries.free.fr/actualites.htm</a>		

<p>Zonages environnementaux / espaces protégés</p>	<p><b>ZNIEFF de type I :</b>          -code 05-108-127, Vallon et montagne du Malrif - lacs du Malrif          -code 05-108-128, Tête du Pelvas - Valpreveyre          - crête des Gardioles - bois de Mamozel, de la Brune, Noir et de l'Issartin          -code 05-108-129, Bas du versant adret et coteaux steppiques d'Abriès à la Monta          -code 05-108-130, Forêt de Marassan - Bois de Jassaygue et boisements à l'ubac d'Abriès          -code 05-108-131, Bas du versant adret et milieux steppiques de Château-Queyras à Abriès</p> <p><b>Znieff de type II :</b>          -code 05-106-100, Vallées de la haute Cerveyrette et du Blétonnet - versants ubacs du Grand pic de Rochebrune          -code 05-108-100, Vallées et Parc Naturel Régional du Queyras - val d'Escreins</p>			
<p>Zonages environnementaux / espaces protégés</p>	<p><b>NATURA 2000</b></p> <p><b>DIRECTIVE HABITAT</b></p> <p><b>Zone Spéciale de Conservation (ZCS) :</b>          - FR9301503          ROCHEBRUNE - IZOARD - VALLEE DE LA CERVEYRETTE/ Date d'arrêté : 10/11/2006          DOCOB en cours</p> <p><b>Site d'Importance Communautaire (SIC) :</b>          - FR9301502          STEPPIQUE DURANCIEN ET QUEYRASSIN.          Inscrit le 22/12/2003 sur la liste alpine.          DOCOB en animation          - FR9301504          HAUT GUIL - MONT VISO - VAL PREVEYRE.          Inscrit le 22/12/2003 sur la liste alpine.          DOCOB en animation</p>			

Projets d'aménagement	<p>Constructions diverses:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Logements aidés bioclimatiques, au cœur de village, et a la place des ateliers municipaux qui seront détruit en 2010</li> <li>-Bâtiment d'accueil et de sanitaires (été 2009) pour le camping de Valpréveyre</li> </ul>			
Projets d'aménagement	<p>Usine de méthanisation des boues d'épuration et du petit-lait du Queyras.</p>	<p>L'énergie produite servira à chauffer les nouveaux ateliers municipaux, la future zone de loisirs et de culture, la Maison Médicale de Val Pré Vert et l'école publique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-installation d'une chaufferie-bois à système de cogénération, avec la création d'un réseau de chaleur pour desservir plusieurs bâtiments communaux (le presbytère qui accueille la bibliothèque et le Musée du Costume ; la Poste et un logement communal ; la mairie qui comprend également l'office du tourisme et la salle des fêtes et deux appartements ; les futurs logements aidés bioclimatiques), ainsi que certains particuliers.</li> </ul> <p>=&gt; Bien que la compétence, dans ces deux domaines, ait été déléguée à la Communauté de Communes, la Commune d'Abriès a été à l'initiative de ces deux projets ; elle participe à la réflexion et au financement et met à disposition de l'EPCI le foncier nécessaire.</p>	Début des travaux 2011	

## Annexe 5a

Profil de Risques Territorial retravaillé : document envoyé aux communes. Exemple du PRT 2 envoyé à la commune d'Abriès

Diagnostic PRT 2 (risque) - Site PGBEQ							
Commune	Commune d'Abriès			Détails			
Code INSEE	05 001						
Population	382 (2006-INSEE); 361 (2009-prim.net)						
Nature du risque	Risques	Typologie Prim.net : - Inondation - Mouvement de terrain - Séisme : zone de sismicité 1B - Avalanche		- Mouvement de terrain lent (DDRM) - Feux de forêt : risque faible (DDRM) - Glissement de terrain (le long des berges des cours d'eau, et au dessus du hameau du Roux) et chutes de pierres (quartiers du Restouble et de l'Hoche) - Inondation : crue torrentielle (Guil et Bouchet, ainsi que par de nombreux petits torrents, notamment la Garcine à Abriès; l'Urne à Valpréveyre). - Avalanches (Au dessus de la route entre Abriès et Ristolas, à droite, menaçant la route et la piste de ski de fond; Couloir de Côte Belle, menaçant la route du Roux, pratiquement annuelle; Couloir de l'Alpet ou des Granges, avant le Roux à gauche).			
	DCS / D ICRIM	DICRIM		Réalisé en automne 2006 => <a href="http://mairie.abries.free.fr/informations/DICRIM20070704.pdf">http://mairie.abries.free.fr/informations/DICRIM20070704.pdf</a>			
Outils de gestion mobilisés	DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)		Remise à jour le 20 décembre 2007			
	PIDA	PIDA pour routes (hélicoptère); pour la station					
	PPR	<b>Bassin de risque:</b>		<b>Prescrit le</b>	<b>Enquêté le</b>	<b>Approuvé le</b>	<b>Révision</b>
		PPRn Inondation (Par une crue (débordement de cours d'eau))		09/09/2002		25/01/2007	
		PPRn Inondation (Par lave torrentielle (torrent et talweg))		09/09/2002		25/01/2007	
		PPRn Mouvement de terrain		09/09/2002		25/01/2007	
	PPRn Avalanche		09/09/2002		25/01/2007		
	PCS	oui		1er juillet 2007			
	Atlas zone inondable	AZI Haute Durance		Vallée du Queyras - cartes des risques naturels (056040 - RTM 05) 1993			
				Zonage des crues de 1957 sur les communes d'Abriès, Aiguilles, Moline et Vars (056042 - RTM 05) 1997			
Plan de Prévention des Risques naturels Prévisibles - Commune d'Abriès (056038 - RTM 05) 2004							
PAPI							
Autres	CLPA						
	EPA		BC69 BC70 BD69 BD70				
Episodes de crises remarquables	Arrêté CN	<b>Type de catastrophe</b>	<b>Début le</b>	<b>Fin le</b>	<b>Arrêté du</b>	<b>Sur le JO du</b>	
		Inondations et coulées de boue	12/06/2000	14/06/2000	25/10/2000	15/11/2000	
		Inondations et coulées de boue	15/10/2000	15/10/2000	03/04/2001	22/04/2001	
		Inondations et coulées de boue	29/05/2008	29/05/2008	26/06/2008	05/07/2008	
	Avalanche	14/12/2008	18/12/2008	17/04/2009	22/04/2009		
Episodes remarquables							



## Annexe 6

Tableaux de suivi mis en place dans le cadre du projet de gestion intégrée des risques naturels comprenant 6 volets :

- Volet 1 "courriers mails" : inventaire de tous les courriers et mails envoyés, ainsi que le suivi jusqu'aux réponses.
- Volet 2 "courrier reçu" : inventaire de tous les courriers et mails reçu directement, sans que cela ai un rapport avec une demande faite de notre part.
- Volet 3 "entretien téléphonique" : suivi des entretiens téléphoniques réalisés, avec le nom des personnes, leurs fonctions et coordonnées, ainsi que la raison de l'appel
- Volet 4 "Boite à idée" : ce tableau regroupe toutes les idées de gestion qui pourrait être mise en place dans le cadre du projet de gestion intégrée des risques naturels.
- Volet 5 "Questions" : cette rubrique rassemble toutes les questions qui sont apparues tout au long du projet ainsi que les réponses qui ont été données, et la personne qui les a donné.
- Volet 6 "Personnes ressources" : inventorie toutes les personnes qui sont acteurs du territoire, ainsi que leurs fonctions et coordonnées.

1	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
	Objets	Envoi			Suivi			Réponses			
Date		Type d'envoi (mail, courrier)	Communes concernées	Date	Type de suivi (mail, courrier,té)	Interlocuteurs	Date	Type de suivi (mail, courrier,té)	Interlocuteurs	Commentaires	
2											
3	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	ABRIES							
4	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	AIGUILLES							
5	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	ARGENTIERE-LA-BESSEE (L')	31-mars-10	Entretien	Fabrice Maurel	31-mars-10	Entretien	Fabrice Maurel	Entretien au Pays sur le PRT 1 et 2
6	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	ARVIEUX							
7	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	BRIANÇON							
8	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	CELLAC							
9	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	CERVIERES	23-mars-10	mail (avis de lecture)					
10	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	CHAMPCELLA							
11	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	CHATEAU-VILLE-VIEILLE	23-mars-10	mail (avis de lecture)					
12	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	EYGLIERS							
13	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	FREISSINIÈRES							
14	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	GRAVE (LA)	23-mars-10	mail (avis de lecture)					
15	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	GUILLESTRE	23-mars-10	mail (avis de lecture)					
16	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	MOLINES-EN-QUEYRAS	23-mars-10	mail (avis de lecture)					
17	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	MONETIER-LES-BAINS (LE)	23-mars-10	mail (avis de lecture)					
18	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	MONTDAUPHIN							
19	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	MONTGENEVRE	23-mars-10	mail (avis de lecture)					
20	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	NEVACHE	23-mars-10	mail (avis de lecture)					
21	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	PELVOUX							
22	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	PUY-SAINT-ANDRÉ	23-mars-10	mail (avis de lecture)					
23	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	PUY-SAINT-VINCENT							
24	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	REOTIER							
25	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	RISOUL							
26	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	RISTOLAS	23-mars-10	mail (avis de lecture)					
27	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	ROCHE-DE-RAME (LA)							
28	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	SAINT-CHAFFREY	23-mars-10	mail (avis de lecture)	Carole Blando Directrice des Services Techniques	23-mars-10	mail - copie des PRT	Carole Blando Directrice des Services Techniques	Seules les dates auxquelles ont été approuvées les PPR ont été complété. Suite à cet téléphonique a eu lieu
29	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	SAINT-CLEMENT-SUR-	23-mars-10	mail (avis de lecture)					
30	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	SAINT-CREPIN	23-mars-10	mail (avis de lecture)					
31	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	SAINT-MARTIN-DE-QUEYRIÈRES							
32	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	SAINT-VERAN	23-mars-10	mail (avis de lecture)		30-mars-10	mail		modification PRT1
33	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	SALLE-LES-ALPES (LA)	23-mars-10	mail (avis de lecture)					
34	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	VAL-DES-PRES							
35	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	VALLOUISE							
36	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	VARS							
37	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	VIGNEAUX (LES)	26-mars-10	fax		26-mars-10	fax		Seul le PRT 2 a été renvoyé, avec la précision que le PPR est en cours d'enq
38	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	VILLAR D'ARENE							
39	Demande de vérification PRT 1 et 2	23-mars-10	Mail	VILLAR-SAINT-PANCRACE	23-mars-10	mail (avis de lecture)					
40	Demande de vérification PRT 1 et 3	31-mars-10	Mail	VAL-DES-PRES	1-avr.-10	mail (avis de lecture)		1-avr.-10	mail (avis de lecture)		
41	Relance sur le PRT 1 et 2	31-mars-10	Mail	ABRIES	6-avr.-10	téléphone	Bénédicte PEYROT, secrétaire	6-avr.-10	mail	Bénédicte PEYROT, secrétaire	PRT 1 et 2 rempli et corrigé

## Annexe 7

Courrier envoyé aux communes faisant ayant intégrée un site test



Le 28 mai 2010,

**A**

**Madame OCANA Joëlle  
Maire d'Abriès  
Mairie d'Abriès  
Le bourg  
05 460 Abriès**

*Objet : Implications de la commune d'Abriès*

*Nos réf : AC/NG/GPRB - 2010-61*

Madame le Maire,

Le premier volet du projet de gestion intégrée des risques naturels animé par le Pays du Grand Briançonnais concernant les deux premières phases du diagnostic (PRT 1 et 2) est en cours de finalisation. Nous tenons tout particulièrement à vous remercier pour les éléments complémentaires que vous nous avez fournis.

A la lecture des premiers résultats et des observations faites, nous avons d'ores et déjà identifié 3 à 4 sites tests potentiellement intéressants sur l'ensemble du Pays. Ces sites tests ont valeur de micro laboratoire afin de travailler plus précisément, dans une seconde phase, sur la gestion intégrée de risques. Dans cette perspective, le Queyras et le Haut Guil au niveau des communes de Ristolas, Abriès et Aiguilles constituent à notre avis un espace d'étude particulièrement pertinent concernant les thématiques des crues torrentielles, d'avalanches avec apport de matériaux, et d'isolement des hameaux. Ces trois communes pourraient constituer un site test nommé « Queyras, Haut Guil ».

Ce choix précis s'appuie sur une grille de lecture actée lors du comité de pilotage du 18 février 2010. Les critères de choix identifiés sont :

- l'approche multirisque, le volontariat local
- des projets locaux à enrichir (aménagement, infrastructures, urbanisme, etc.)
- l'appui sur une animation en local/une ingénierie en interne
- la volonté de mutualiser, le travail sur de l'échange et du retour d'expérience à l'échelle du Pays et de l'arc alpin.

L'ensemble des sites tests identifiés doivent être complémentaires à l'échelle du Pays et entrer en cohérence avec la dynamique de massif initiée par le projet global.

Concrètement, Abriès est un territoire typiquement montagnard, subissant des phénomènes liés à sa topographie, notamment les avalanches et les crues torrentielles.

Les dégâts causés sont très importants et le paysage en porte pendant de nombreux mois les stigmates.

Les dernières années ont montré la nécessité de prendre en compte tous les événements affectant le territoire. En effet, les conséquences des phénomènes s'additionnent fragilisant encore d'avantage des territoires déjà affaiblis par de précédents événements. Par exemple, l'épisode de crues avalancheuses de fin 2008 qui avait provoqué de véritables saignées dans le paysage, entraînant de ce fait dans le Guil des milliers de mètres cubes d'arbres avec pour conséquence d'augmenter fortement le risque d'embâcle à de multiples endroits. De surcroît, la fonte nivale est bien souvent associée à de forts épisodes pluvieux printaniers, augmentant encore les risques de crues torrentielles dans des cours d'eau encombrés.

Bien souvent, en plus de subir les phénomènes, les communes se trouvent isolées, bloquant ainsi soit des gens extérieur à la commune sur le territoire, soit en empêchant les habitants locaux de rentrer à leur domicile.

De ce fait, comment élaborer une gestion intégrée en prenant en compte le caractère multirisque particulièrement fort sur ce territoire ? Comment gérer l'accumulation des phénomènes et de leurs conséquences ? Que faire pour préserver au maximum la continuité dans la vie de la commune alors qu'elle se trouve isolée ?

Les implications de votre intégration dans un site test permettent d'envisager un travail très prometteur d'évaluation des marges de progrès en termes de prise en compte de la gestion intégrée des risques. Il s'agit pour cette première année de travail d'une simple mise à disposition d'un référent (élu ou technicien) qui suivra le dossier sans que cela ne soit chronophage. Cette personne sera sollicitée durant les séances de travail conjointes avec le Pays, celles communes au site test mais également avec les acteurs de la prévention des risques et de la gestion de crise. Par la suite, il pourra suivre, si vous le souhaitez, le déroulement des actions qui auront été mise en œuvre et participera également aux retours d'expériences entre sites tests ainsi qu'à travers le réseau des sites pilotes de l'arc alpin.

Ce travail peut être une réelle plus value grâce aux actions qui seront mise en place avec votre collaboration et qui auront émergé des constatations et idées que nous aurons eu ensemble. De plus, certaines actions pourront faire l'objet de financement exclusifs, exception faite de la construction d'ouvrage de protection et de contre zonages PPR.

C'est finalement une chance et une opportunité car ce projet a pour ambition de faire émerger des idées innovantes en termes de planification et d'action sur la gestion de crise, mais également parce qu'elle s'inscrit à une échelle alpine de réflexion permettant le décloisonnement, une mise en réseau des acteurs et des problématiques liées aux risques naturels pour les territoires de montagne.

Pour toutes ces raisons, nous vous remercions d'accepter qu'Abriès participe à cette seconde phase du projet de gestion intégrée des risques à travers votre implication dans le site test « Queyras – Haut Guil ».

Recevez, Madame le Maire, l'expression de mes plus sincères salutations.

**Georges POUCHOT ROUGE BLANC**  
Elu référent Risques Naturels



## Annexe 8

Tableaux récapitulatifs concernant les intercommunalités.

Communes	Nombre d'intercommunalité
ABRIES	6
AIGUILLES	6
ARGENTIERE-LA-BESSEE (L')	3
ARVIEUX	6
BRIANÇON	4
CELLAC	5
CERVIERES	3
CHAMPCELLA	3
CHATEAU-VILLE-VIEILLE	6
EYGLIERS	5
FREISSINIERES	3
GRAVE (LA)	5
GUILLESTRE	7
MOLINES-EN-GUEYRAS	5
MONETIER-LES-BAINS (LE)	4
MONTDAUPHIN	4
MONTGENEVRE	4
NEVACHE	3
PELVOUX	3
PUY-SAINT-ANDRE	3
PUY-SAINT-VINCENT	2
REOTIER	4
RISOUL	3
RISTOLAS	6
ROCHE-DE-RAME (LA)	2
SAINT-CHAFFREY	3
SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	4
SAINT-CREPIN	3
SAINT-MARTIN-DE-QUEYIERES	1
SAINT-VERAN	5
SALLE-LES-ALPES (LA)	4
VAL-DES-PRES	4
VALLOUISE	3
VARS	3
VIGNEAUX (LES)	2
VILLAR D'ARENE	4
VILLAR-SAINT-PANCRACE	2

### Nombre d'intercommunalité par commune

1 à 2 intercommunalités	3 à 4 intercommunalités	5 à 6 intercommunalités	7 intercommunalités
5	20	11	1

## Annexe 9

Tableaux récapitulatif du développement du territoire

Communes	Tourisme	Agriculture	Artisanat	Industrie
ABRIES	1	1	1	
AIGUILLES	1		1	
ARGENTIERE-LA-BESSEE (L')	1	1	1	1
ARVIEUX	1	1	1	
BRIANÇON	1	1	1	1
CEILLAC	1	1	1	
CERVIERES	1	1	1	
CHAMPCELLA	1	1	1	1
CHATEAU-VILLE-VIEILLE	1	1	1	
EYGLIERS	1	1	1	1
FREISSINIERES	1	1	1	
GRAVE (LA)	1	1	1	
GUILLESTRE	1	1	1	
MOLINES-EN-QUEYRAS	1	1	1	
MONETIER-LES-BAINS (LE)	1	1	1	
MONTDAUPHIN	1		1	
MONTGENEVRE				
NEVACHE	1	1	1	
PELVOUX	1	1	1	1
PUY-SAINT-ANDRE	1	1	1	
PUY-SAINT-VINCENT	1	1		
REOTIER	1	1	1	
RISOUL	1	1	1	
RISTOLAS	1	1	1	
ROCHE-DE-RAME (LA)	1		1	1
SAINT-CHAFFREY	1	1	1	
SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	1	1	1	1
SAINT-CREPIN	1	1	1	1
SAINT-MARTIN-DE-QUEYIERES	1	1	1	
SAINT-VERAN	1	1	1	
SALLE-LES-ALPES (LA)	1	1	1	
VAL-DES-PRES	1	1	1	
VALLOUISE	1	1	1	
VARS	1	1	1	
VIGNEAUX (LES)	1	1	1	
VILLAR D'ARENE	1	1	1	
VILLAR-SAINT-PANCRACE	1	1	1	1
TOTAL	37	37	37	9

## Annexe 10a :

## Evolution démographique des communes étant sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais

Communes	Années						
	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2010
ABRIES	195	207	271	297	358	382	377
AIGUILLES	249	275	310	377	435	448	412
ARGENTIERE-LA-BESSEE (L')	2 395	2 434	2 497	2 191	2 325	2 302	2 304
ARVIEUX	421	324	351	338	356	348	353
BRIANÇON	8 215	9 489	9 710	11 041	10 737	11 604	11 604
CEILLAC	208	234	292	289	277	294	297
CERVIERES	111	96	105	120	129	131	144
CHAMPCELLA	197	157	147	156	142	166	164
CHATEAU-VILLE-VIEILLE	304	283	268	271	324	309	323
EYGLIERS	414	403	502	596	697	738	744
FREISSINIERES	216	199	172	167	169	183	183
GRAVE (LA)	562	513	453	455	511	487	495
GUILLESTRE	1 479	1 466	1 937	2 000	2 219	2 247	2 273
MOLINES-EN-QUEYRAS	244	288	375	336	322	325	321
MONETIER-LES-BAINS (LE)	806	832	970	987	1 009	1 062	1 066
MONTDAUPHIN	59	67	83	73	88	130	136
MONTGENEVRE	264	338	459	519	497	471	466
NEVACHE	128	119	191	245	290	321	326
PELVOUX	310	312	348	335	404	339	444
PUY-SAINT-ANDRE	89	64	197	287	462	464	464
PUY-SAINT-VINCENT	117	171	298	235	267	285	293
REOTIER	163	132	128	136	161	178	185
RISOUL	289	317	447	526	638	643	646
RISTOLAS	50	68	52	72	78	91	93
ROCHE-DE-RAME (LA)	601	653	726	702	678	788	805
SAINT-CHAFFREY	831	947	1 287	1 424	1 569	1 706	1 689
SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	227	195	205	191	229	266	271
SAINT-CREPIN	400	402	507	533	541	583	592
SAINT-MARTIN-DE-QUEYIERES	495	449	524	707	936	1 108	1 110
SAINT-VERAN	220	232	275	257	265	286	296
SALLE-LES-ALPES (LA)	701	791	1 009	981	976	891	901
VAL-DES-PRES	195	217	276	390	479	450	486
VALLOUISE	417	451	512	623	637	707	717
VARS	433	779	897	941	641	597	599
VIGNEAUX (LES)	208	190	244	346	390	453	468
VILLAR D'ARENE	160	155	184	178	219	271	277
VILLAR-SAINT-PANCRACE	960	1 023	1 117	1 287	1 410	1 459	1 461
Total	23 333	25 272	28 326	30 609	31 865	33 513	33 785

## Annexe 10b :

Evolution démographique en pourcentage des communes du Pays du Grand Briançonnais entre 1969 et 2010

	Différence entre 1968 et 2006	Pourcentage d'évolution
ABRIES	182	48%
AIGUILLES	163	36%
ARGENTIERE-LA-BESSEE (L')	-91	-4%
ARVIEUX	-68	-20%
BRIANÇON	3 389	29%
CEILLAC	89	30%
CERVIERES	33	25%
CHAMPCELLA	-33	-20%
CHATEAU-VILLE-VIEILLE	19	6%
EYGLIERS	330	45%
FREISSINIERES	-33	-18%
GRAVE (LA)	-67	-14%
GUILLESTRE	794	35%
MOLINES-EN-QUEYRAS	77	24%
MONETIER-LES-BAINS (LE)	260	24%
MONTDAUPHIN	77	59%
MONTGENEVRE	202	43%
NEVACHE	198	62%
PELVOUX	134	40%
PUY-SAINT-ANDRE	375	81%
PUY-SAINT-VINCENT	176	62%
REOTIER	22	12%
RISOUL	357	56%
RISTOLAS	43	47%
ROCHE-DE-RAME (LA)	204	26%
SAINT-CHAFFREY	858	50%
SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	44	17%
SAINT-CREPIN	192	33%
SAINT-MARTIN-DE-QUEYIERES	615	56%
SAINT-VERAN	76	27%
SALLE-LES-ALPES (LA)	200	22%
VAL-DES-PRES	291	65%
VALLOUISE	300	42%
VARS	166	28%
VIGNEAUX (LES)	260	57%
VILLAR D'ARENE	117	43%
VILLAR-SAINT-PANCRACE	501	34%
Total	10 452	31%

## Annexe 11

## Services de santé et du tertiaire présents dans les communes du Pays du Grand Briançonnais

Communes	Santé				Service		
	CIS	Hôpital	Maison de retraite	Centre de santé	Agence postale	SNCF	Gendarmerie
ABRIES				1			
AIGUILLES	1	1			1		
ARGENTIERE-LA-BESSEE (L')	1		1		1	1	1
ARVIEUX	1				1		
BRIANÇON	1	1	1	1	1	1	1
CEILLAC	1						
CERVIERES							
CHAMPCELLA							
CHATEAU-VILLE-VIEILLE							1
EYGLIERS						1	
FREISSINIERES							
GRAVE (LA)	1				1		1
GUILLESTRE	1		1	1	1		1
MOLINES-EN-QUEYRAS					1		
MONETIER-LES-BAINS (LE)	1				1		
MONTDAUPHIN							
MONTGENEVRE	1						1
NEVACHE	1				1		1
PELVOUX					1		
PUY-SAINT-ANDRE					1		
PUY-SAINT-VINCENT							
REOTIER							
RISOUL	1				1		
RISTOLAS							
ROCHE-DE-RAME (LA)					1		
SAINT-CHAFFREY					1		1
SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE					1		
SAINT-CREPIN					1		
SAINT-MARTIN-DE-QUEYIERES					1		
SAINT-VERAN	1				1		
SALLE-LES-ALPES (LA)	1				1		
VAL-DES-PRES	1						
VALLQUISE	1				1		
VARS					1		1
VIGNEAUX (LES)					1		
VILLAR D'ARENE							
VILLAR-SAINT-PANCRACE				1			
TOTAL	15	2	3	4	22	3	9

## Annexe 12

## Inventaire des projets de territoire auxquels adhèrent les communes du Pays du Grand Briançonnais

Communes	Nombre de projet de territoire				
	Charte PNRQ	PIT Mt Viso	AFP	Charte du PGB	Charte PNE
ABRIES	1	1	1	1	
AIGUILLES	1	1		1	
ARGENTIERE-LA-BESSEE (L')				1	1
ARVIEUX	1	1		1	
BRIANÇON				1	
CEILLAC	1	1		1	
CERVIERES				1	
CHAMPCELLA				1	1
CHATEAU-VILLE-VIEILLE	1	1		1	
EYGLIERS	1	1		1	
FREISSINIERES				1	1
GRAVE (LA)				1	1
GUILLESTRE		1		1	
MOLINES-EN-QUEYRAS	1	1		1	
MONETIER-LES-BAINS (LE)				1	1
MONTDAUPHIN		1		1	
MONTGENEVRE				1	
NEVACHE				1	
PELVOUX				1	1
PUY-SAINT-ANDRE				1	1
PUY-SAINT-VINCENT				1	
REOTIER		1		1	1
RISOUL		1		1	
RISTOLAS	1	1		1	
ROCHE-DE-RAME (LA)				1	
SAINT-CHAFFREY				1	
SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	1	1		1	
SAINT-CREPIN		1		1	
SAINT-MARTIN-DE-QUEYIERES				1	
SAINT-VERAN	1	1		1	
SALLE-LES-ALPES (LA)				1	
VAL-DES-PRES				1	
VALLOUISE				1	1
VARS		1		1	
VIGNEAUX (LES)				1	1
VILLAR D'ARENE				1	1
VILLAR-SAINT-PANCRACE				1	
TOTAL	10	16	1	37	11

## Annexe 13

## Inventaire des documents d'urbanisme sur les communes du territoire du Pays du Grand Briançonnais

Communes	POS	PLU	
		en cours	approuvé
ABRIES			1
AIGUILLES		1	
ARGENTIERE-LA-BESSEE (L')	1	1	
ARVIEUX			1
BRIANÇON			1
CEILLAC			1
CERVIERES	1	1	
CHAMPCELLA	1		
CHATEAU-VILLE-VIEILLE	1	1	
EYGLIERS			1
FREISSINIERES			1
GRAVE (LA)	1	1	
GUILLESTRE	1		
MOLINES-EN-QUEYRAS			1
MONETIER-LES-BAINS (LE)			1
MONTDAUPHIN			
MONTGENEVRE			1
NEVACHE	1		
PELVOUX	1	1	
PUY-SAINT-ANDRE			1
PUY-SAINT-VINCENT	1	1	
REOTIER		1	
RISOUL			1
RISTOLAS	1	1	
ROCHE-DE-RAME (LA)	1	1	
SAINT-CHAFFREY	1	1	
SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE			1
SAINT-CREPIN			1
SAINT-MARTIN-DE-QUEYIERES			1
SAINT-VERAN			1
SALLE-LES-ALPES (LA)	1		1
VAL-DES-PRES	1		
VALLOUISE	1		
VARS			1
VIGNEAUX (LES)	1		
VILLAR D'ARENE	1		
VILLAR-SAINT-PANCRACE	1	1	
Total	18	12	17

## Annexe 14

## Inventaire des zonages environnementaux et espaces protégés sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais

Communes	ZNIEFF		Natura 2000				Site classé	Parc national des Ecrins		Réserve naturelle régionale	Arrêtés préfectoraux de biotope	Total
			Directive habitats		Directive oiseaux			Zone I	Zone II			
	de type I	de type II	Zone spéciale de conservation	Site d'Importance communautaire	Zone de protection spéciale	Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux						
ABRIES	6	3	1	2							12	
AIGUILLES	3	2	1	2							8	
ARGENTIERE-LA-BESSEE (L')	6	2	2	1	1	1		1			14	
ARVIEUX	6	3	1	1	1	1	1				14	
BRIANÇON	1	3		1							5	
CEILLAC	6	1	1	2							10	
CERVIERES	7	3	1								11	
CHAMPCELLA	3	1		1	1	1	1			1	9	
CHATEAU-VILLE-VIEILLE	5	2	1	2			2				12	
EYGLIERS	3	2	1	1			1				8	
FREISSINIÈRES	6	1	1	1	1	1		2			13	
GRAVE (LA)	7	3	1	1	1	1	1	2			17	
GUILLESTRE	7	2		2			1				12	
MOLINES-EN-QUEYRAS	4	1		1	1	1					8	
MONETIER-LES-BAINS (LE)	7	3	1	2	1	2	2	1	1	1	21	
MONTDAUPHIN	2	1		1							4	
MONTGENEVRE	2	2		1			2				7	
NEVACHE	6	1		1			1				9	
PELVOUX	2	4	1	1	1	1	1	1			12	
PUY-SAINT-ANDRE	1						1		1		3	
PUY-SAINT-VINCENT	1	1	1			1		1			5	
REOTIER	3			2			1	2			8	
RISOUL	3	1		1							5	
RISTOLAS	5	1		1	1	1			1	1	11	
ROCHE-DE-RAME (LA)	4	2	1	1	1	1					10	
SAINT-CHAFFREY	3	2		1							6	
SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	5	1		1				2			9	
SAINT-CREPIN	6	2	1	1		1				1	12	
SAINT-MARTIN-DE-QUEYIERES	2	2	1	1							6	
SAINT-VERAN	2	1	1	1							5	
SALLE-LES-ALPES (LA)	2	2		1			1				6	
VAL-DES-PRES	3	2		1			1				7	
VALLOUISE	1	3	1	1	1	1		1			9	
VARS	3	3	1	1							8	
VIGNEAUX (LES)	2	2	1	1				1			7	
VILLAR D'ARENE	3	2	1	1	1	1	1	1	1		12	
VILLAR-SAINT-PANCRACE	3	3	1		1	1					9	
Total	141	70	23	40	13	16	17	3	13	4	4	344

## Annexe 15

Inventaire du nombre des grands projets d'aménagement dans les prochaines années.

Communes	Nombre de projet d'aménagement
ABRIES	2
AIGUILLES	3
ARGENTIERE-LA-BESSEE (L')	4
ARVIEUX	4
BRIANÇON	2
CEILLAC	1
CERVIERES	4
CHAMPCELLA	1
CHATEAU-VILLE-VIEILLE	3
EYGLIERS	2
FREISSINIERES	3
GRAVE (LA)	
GUILLESTRE	
MOLINES-EN-QUEYRAS	
MONETIER-LES-BAINS (LE)	8
MONTDAUPHIN	
MONTGENEVRE	
NEVACHE	2
PELVOUX	1
PUY-SAINT-ANDRE	
PUY-SAINT-VINCENT	3
REOTIER	
RISOUL	1
RISTOLAS	
ROCHE-DE-RAME (LA)	1
SAINT-CHAFFREY	1
SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	
SAINT-CREPIN	
SAINT-MARTIN-DE-QUEYIERES	3
SAINT-VERAN	2
SALLE-LES-ALPES (LA)	1
VAL-DES-PRES	
VALLOUISE	4
VARS	1
VIGNEAUX (LES)	
VILLAR D'ARENE	
VILLAR-SAINT-PANCRACE	

## Annexe 16

Inventaire des risques d'après le base de données de « prim.net »

COMMUNE	RISQUES NATURELS				
	Avalanche	Inondation	Mouvement de terrain	Feux de forêts	Séismes
ABRIES	X	X	X		S1b
AIGUILLES	X	X	X		S1b
ARGENTIERE-LA-BESSEE (L')	X	X	X	X	S1b
ARVIEUX	X	X	X		S1b
BRIANÇON	X	X	X	X	S1b
CEILLAC	X	X	X		S1b
CERVIERES	X	X	X		S1b
CHAMPCELLA	X	X			S1b
CHATEAU-VILLE-VEILLE	X	X	X		S1b
EYGLIERS	X	X	X	X	S1b
FREISSINIERES	X	X	X		S1b
GRAVE (LA)	X	X	X		S1a
GUILLESTRE	X	X	X		S1b
MOLINES-EN-QUEYRAS	X	X	X		S1b
MONETIER-LES-BAINS (LE)	X	X	X		S1a
MONTDAUPHIN			X	X	S1b
MONTGENEVRE	X	X	X		S1b
NEVACHE	X	X	X		S1b
PELVOUX	X	X	X		S1b
PUY-SAINT-ANDRE	X	X	X		S1b
PUY-SAINT-VINCENT	X		X		S1b
REOTIER	X	X	X	X	S1b
RISOUL	X	X	X	X	S1b
RISTOLAS	X	X	X		S1b
ROCHE-DE-RAME (LA)	X	X	X	X	S1b
SAINT-CHAFFREY	X	X	X		S1a
SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	X	X	X	X	S1b
SAINT-CREPIN	X	X	X	X	S1b
SAINT-MARTIN-DE-QUEYIERES	X	X	X		S1b
SAINT-VERAN	X	X	X		S1b
SALLE-LES-ALPES (LA)	X	X	X		S1a
VAL-DES-PRES	X	X	X		S1b
VALLOUISE	X	X	X	X	S1b
VARS	X	X	X		S1b
VIGNEAUX (LES)	X	X	X	X	S1b
VILLAR D'ARENE	X	X	X		S1a
VILLAR-SAINT-PANCRACE	X	X	X		S1b

## Annexe 17a

Répartition des communes suivant le nombre de risques recensés sur leurs territoires d'après le DDRM

1 ou 2 risques recensés	3 ou 4 risques recensés	5 ou 6 risques recensés
MONTDAUPHIN	PUY-SAINT-VINCENT	ABRIES
	SAINT-VERAN	AIGUILLES
		ARGENTIERE-LA-BESSEE (L')
		ARVIEUX
		BRIANÇON
		CEILLAC
		CERVIERES
		CHAMPCELLA
		CHATEAU-VILLE-VIEILLE
		EYGLIERS
		FREISSINIERES
		GRAVE (LA)
		GUILLESTRE
		MOLINES-EN-QUEYRAS
		MONETIER-LES-BAINS (LE)
		MONTGENEVRE
		NEVACHE
		PELVOUX
		PUY-SAINT-ANDRE
		REOTIER
		RISOUL
		RISTOLAS
		ROCHE-DE-RAME (LA)
		SAINT-CHAFFREY
		SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE
		SAINT-CREPIN
		SAINT-MARTIN-DE-QUEYIERES
		SALLE-LES-ALPES (LA)
		VAL-DES-PRES
		VALLOUISE
		VARS
		VIGNEAUX (LES)
		VILLAR D'ARENE
		VILLAR-SAINT-PANCRACE
<b>Total commune a 1 ou 2 risques : 1</b>	<b>Total commune a 1 ou 2 risques: 2</b>	<b>TOTAL COMMUNES : 34</b>

## Annexe 17b

Inventaire des risques d'après le base de données le Document Départemental des Risques Majeurs

Communes	Avalanche	Inondation		Mouvement de terrain		Séismes	Feux de forêts	
	Avalanche	Crue de rivière torrentielle	Crue de torrent	Rapide	Lent		Risque Faible	Risque Fort
ABRIES	X	X	X	X		S1b	X	
AIGUILLES	X	X	X		X	S1b	X	
ARGENTIERE-LA-BESSEE (L)	X	X	X	X		S1b		X
ARVIEUX	X		X	X	X	S1b	X	
BRIANÇON	X	X	X	X	X	S1b		X
CEILLAC	X		X	X		S1b	X	
CERVIERES	X		X	X	X	S1b	X	
CHAMPCELLA	X	X	X			S1b	X	
CHATEAU-VILLE-VIEILLE	X	X	X	X	X	S1b	X	
EYGLIERS				X		S1b		X
FREISSINIERES	X	X	X	X	X	S1b	X	
GRAVE (LA)	X	X	X	X	X	S1a	X	
GUILLESTRE	X	X	X	X	X	S1b	X	
MOLINES-EN-QUEYRAS	X		X	X		S1b	X	
MONETIER-LES-BAINS (LE)	X	X	X	X	X	S1a	X	
MONTDAUPHIN						S1b		X
MONTGENEVRE	X	X	X	X	X	S1b	X	
NEVACHE	X	X	X	X	X	S1b	X	
PELVOUX	X		X	X	X	S1b	X	
PUY-SAINT-ANDRE	X	X	X		X	S1b	X	
PUY-SAINT-VINCENT	X				X	S1b	X	
REOTIER	X	X	X	X		S1b		X
RISOUL	X		X	X	X	S1b		X
RISTOLAS	X	X	X	X	X	S1b	X	
ROCHE-DE-RAME (LA)	X	X	X	X	X	S1b		X
SAINT-CHAFFREY	X	X	X	X	X	S1a	X	
SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE		X	X	X		S1b		X
SAINT-CREPIN	X	X	X	X		S1b		X
SAINT-MARTIN-DE-QUEYIERES	X	X	X	X	X	S1b	X	
SAINT-VERAN	X		X	X		S1b	X	
SALLE-LES-ALPES (LA)	X	X	X	X	X	S1a	X	
VAL-DES-PRES	X	X	X	X	X	S1b	X	
VALLOUISE	X		X	X	X	S1b		X
VARS	X		X	X	X	S1b	X	
VIGNEAUX (LES)	X	X	X	X		S1b		X
VILLAR D'ARENE	X	X	X	X	X	S1a	X	
VILLAR-SAINT-PANCRACE	X	X	X	X	X	S1b	X	
TOTAL	34	25	34	32	25		26	11

## Annexe 18

Inventaire des documents et outils de gestion de crise (PCS - DICRIM) ainsi que des documents d'urbanisme (PPR).

COMMUNE	PPR		PCS	DICRIM
	Prescrit	Approuvé		
ABRIES	09/09/2002	25/01/2007	X	X
AIGUILLES	10/09/2002	06/12/2007		
ARGENTIERE-LA-BESSEE (L')	27/06/2001			X
ARVIEUX	02/11/2006			
BRIANÇON	04/07/2002	30/01/2009		
CEILLAC	28/07/1998	01/03/2005	X	X
CERVIERES			X	
CHAMPCELLA				
CHATEAU-VILLE-VIEILLE	02/11/2006			
EYGLIERS	09/07/2009			
FREISSINIERES				
GRAVE (LA)	07/11/2002			
GUILLESTRE	28/11/2000	01/08/2003	X	X
MOLINES-EN-QUEYRAS	17/09/2004	23/08/2007		
MONETIER-LES-BAINS (LE)	11/07/2001	11/06/2008		
MONTDAUPHIN				
MONTGENEVRE	11/02/1998	20/02/2004		
NEVACHE	11/02/1998			
PELVOUX	07/11/2002	05/08/2008		
PUY-SAINT-ANDRE				
PUY-SAINT-VINCENT	03/10/2008			
REOTIER				
RISOUL	02/10/2006			
RISTOLAS	09/09/2002	02/06/2008	X	
ROCHE-DE-RAME (LA)	28/08/2007	04/02/2010		
SAINT-CHAFFREY	11/07/2001	15/12/2009		
SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE				
SAINT-CREPIN	09/07/2009			
SAINT-MARTIN-DE-QUEYIERES	03/10/2008			
SAINT-VERAN				
SALLE-LES-ALPES (LA)	11/07/2001	19/01/2009		
VAL-DES-PRES	13/01/1999	04/09/2006		
VALLOUISE	22/07/2002	04/06/2007		
VARS	19/01/1999	18/07/2002		
VIGNEAUX (LES)	09/07/2009			
VILLAR D'ARENE				
VILLAR-SAINT-PANCRACE	02/11/2006	20/02/2009		
Total	28	17	5	4

\*Les cases en rouges représentent les communes qui devraient légalement posséder un PCS au 1<sup>er</sup> novembre 2010 et qui n'en n'ont pas

## Annexe 19

## Inventaire des arrêtés de Catastrophes Naturels approuvés pour les communes du Pays du Grand Briançonnais

	Inondation et coulées de boue	Avalanche	Mouvement de terrain	Eboulements rocheux	Glissement de terrain	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	Séisme	Eboulement, glissement et affaissement de terrain	
ABRIES	3	1							4
AIGUILLES	2	1							3
ARGENTIERE-LA-BESSEE (L')	3		1			1			5
ARVIEUX	1	1							2
BRIANÇON	1		1	1	1	1			5
CEILLAC									0
CERVIERES							2		2
CHAMPCELLA									0
CHATEAU-VILLE-VIEILLE	1								1
EYGLIERS	1								1
FREISSINIERES	1								1
GRAVE (LA)	2	1	1					1	5
GUILLESTRE	1								1
MOLINES-EN-QUEYRAS	1	1							2
MONETIER-LES-BAINS (LE)	1								1
MONTDAUPHIN									0
MONTGENEVRE	1								1
NEVACHE	2								2
PELVOUX	2								2
PUY-SAINT-ANDRE			1						1
PUY-SAINT-VINCENT									0
REOTIER									0
RISOUL									0
RISTOLAS	3	1							4
ROCHE-DE-RAME (LA)									0
SAINT-CHAFFREY	2								2
SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE									0
SAINT-CREPIN	1								1
SAINT-MARTIN-DE-QUEYIERES	1								1
SAINT-VERAN	1	1							2
SALLE-LES-ALPES (LA)	3								3
VAL-DES-PRES	3								3
VALLOUISE	1								1
VARS	1		1						2
VIGNEAUX (LES)	1								1
VILLAR D'ARENE									0
VILLAR-SAINT-PANCRACE									0
Total	40	7	5	1	1	2	2	1	59

## Annexe 19

Inventaire des événements répertoriés dans la base de données événements des RTM

	Avalanches	Eboulement/ ravinelements	Effondrements /affaissements	Glissements de terrain	Inondations	Chutes de blocs	Séismes	Crues torrentielles	Autres	Total
ABRIES	42	1		1	17	2	1	34		98
AIGUILLES	8			3	27			12		50
ARGENTIERE-LA-BESSEE (L')	4	1		2	45	3		44		99
ARVIEUX	22	3		12	6	7		42		92
BRIANÇON	3	4		7	56	23	4	99	2	198
CEILLAC	35	6	4	2		4	1	51	3	106
CERVIERES	19	1		2		1		79	2	104
CHAMPCELLA	2	1		1	8	1	1	3		17
CHATEAU-VILLE-VIEILLE	7	1		1	23	4		23	1	60
EYGLIERS		5		1	29	2		6		43
FREISSINIÈRES	16	1				5		51		73
GRAVE (LA)	44	6		21	21	15		23	1	131
GUILLESTRE	5		1		45	12	2	54		119
MOLINES-EN-QUEYRAS	25					1		28		54
MONETIER-LES-BAINS (LE)	43	1		9	35	6	1	71		166
MONTDAUPHIN					11		1			12
MONTGENEVRE	20				1	2	20			43
NEVACHE	22	4			35	5		55		121
PELVOUX	15			3		6		108		132
PUY-SAINT-ANDRE	2	2		3	4	3		19	1	34
PUY-SAINT-VINCENT	5							4		9
REOTIER					10	1		4		15
RISOUL	1			4	1			6		12
RISTOLAS	51			2	24		1	22		100
ROCHE-DE-RAME (LA)		1		1	27	3	1	17		50
SAINT-CHAFFREY	4	1		8	34			64		111
SAINT-CLEMENT-SUR-DURANCE	1	5		2	19	2	1	17		47
SAINT-CREPIN	1				15	1		24		41
SAINT-MARTIN-DE-QUEYIERES	3	1		9	8	6	1	22		50
SAINT-VERAN	7			1				11		19
SALLE-LES-ALPES (LA)	11			3	36			35		85
VAL-DES-PRES	6		1		31	5		105		148
VALLOUISE	35	3		1	33	6		75		153
VARS	9		1	8		5	2	40		65
VIGNEAUX (LES)	4			2	17	11		38		72
VILLAR D'ARENE	14			5	9	3		39	1	71
VILLAR-SAINT-PANCRACE	7	3		1	9			17		37
Total	493	51	7	115	636	145	37	1342	11	2837



Etudes de risques	Avez-vous fait réaliser une étude sur un des risques présents sur votre commune ?
	Si oui, Sur quel risque? Pourquoi avez-vous ressenti le besoin d'en faire une? Qu'a-t-elle apporté? Quelles en ont été les conclusions ?
	Combien a-t-elle coûté ? Qui l'a financée?
	Votre commune a-t-elle fait l'objet d'une étude de risque ? Qui l'a commandée? Pour quelles raisons?
Ouvrages de protection	Est-ce que votre commune possède des ouvrages de protection?
	Si oui, pour quel type de risque?
	Sont-ils situés sur zones domaniales, communales ou privées?
	Qui les a construits et financés?
	Vous sentez vous protégés par ces ouvrages?
PPI	Est ce que votre commune a déjà été impactée par un Plan Particulier d'Intervention ? Si oui, que concernait-il?
Vigilance-crue	Y a-t-il un système de surveillance des crues sur votre territoire ?
	Votre territoire possède t'il des repères de crue? Ya t'il eu un inventaire de ces repères?
	Avez-vous mis en place des rondes de surveillance sur les bords de cours d'eau en période critique (vigilance orange, etc.) ?
	Si oui
	Comment sont elles organisées?
	Avez-vous mis en place des repères dans vos cours d'eau ?
	Qui les gèrent et qui les faits? Quelles formations ou informations ces personnes ont-elles eu ?
Tourisme	Nombre de lit de résidences secondaire :
	Nombre de lit touristique sur votre commune :
	En cas d'évènements isolants des personnes dans votre commune, existe-t-il des structures qui les prendront en charge ?
	Comment cette prise en charge s'organise t'elle? Est-elle prévue ou s'improvise t'elle?
	Est-ce que cette situation vous ai déjà arrivée (date, type d'évènements) ? Qu'est ce que vous avez fait?
	Est-ce que les touristes résidents sur votre commune sont informés des risques naturels présents sur le territoire ?
Education	Les écoles de votre territoire sont elles soumises à un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS, anciennement SESAM)
	Y a-t-il quelque chose de prévu autre qu'un PPMS pour les établissements scolaire ou accueillant des enfants ?
	Si les élèves sont bloqués dans l'établissement ou/et ne peuvent pas rentrer à leur domicile, des actions sont elles prévues pour s'occuper d'eux (nourriture, logements, etc.)
Réserve Communale de Sécurité Civile	Existe-t-elle sur la commune ?
	Si oui :
	Depuis quand ?
	Qui la compose ?
	Combien de membre comprend-elle?
	A-t-elle déjà été mise à contribution ?
	Est-elle utile ?
	Avez-vous l'intention de l'améliorer ?
	Si non :
	Connaissez-vous cette RCSC ?
	Avez-vous l'intention d'en créer une ?
Ressentez vous le besoin d'inciter à la création d'une ?	

L'alerte	Qu'est ce que l'alerte pour vous ?	
	Quel système d'alerte avez-vous choisi pour informer la population ? Qui a choisi ce type d'alerte? Combien vous a-t-il coûté? Quels ont été les financements? Qui le gère?	Sirène ?
		Systèmes automatisés d'appels en masse ?
		EMA (Ensembles mobiles d'alerte) ?
		Panneaux à message variable ?
		Radio et télévision?
		Le porte à porte?
	Avez-vous déjà utilisé votre système d'alerte ? Pour quelle situation ? Qui a décidé de son déclenchement?	
	Sirène	
	La sirène fait-elle partie du réseau national d'alerte ?	
Où se situe la sirène sur votre commune ?		
Quand effectuez-vous les tests ?		
Avez-vous déjà mis œuvre ce système d'alerte ?		
Comment avez-vous informé la population des mesures à prendre en cas de déclenchement ?		
Crise	Votre commune a-t-elle déjà subi une crise suite à un événement relevant des risques naturels ?	
	Si oui :	
	Concernant le phénomène:	
	Quel type de phénomène?	
	Quand? Où?	
	Quelles conséquences ?	
	Combien de temps a duré l'évènement?	
	Concernant la situation pendant la crise	
	Quelles difficultés avez-vous rencontrées ? Dans quel domaine?	
	Quels acteurs sont intervenus? (Pompiers ? Gendarmerie? Etc.)	
Avez-vous eu besoin de réquisitionner du matériel ? (Si oui, quel type? Pendant combien de temps ?)		
Quelles sont les actions qui ont bien fonctionné ?		
Combien de temps s'est-il écoulé avant de retrouver une situation acceptable ?		
Combien de temps avant de retrouver la situation ante-crise ?		
Crise	Situation post crise	
	Avez-vous opéré des changements suite à cette crise ? (Si oui, ont-ils prouvé leur efficacité depuis?)	
	Quelles ont été les plus gros dommages sur votre territoire ?	
	Comment avez-vous vécu les différentes phases de la crise (en temps que maire, puis en temps que citoyen) ?	
	Comment vos concitoyens ont-ils perçu la crise? Quels ont été les principaux commentaires face à cela ?	
	D'après vous, qu'est-ce qui est le plus urgent à changer dans votre commune pour faire face aux types de crise que vous venez de vivre?	
Avez-vous demandé à ce que l'évènement soit classé en arrêté Cat Nat? Est-ce que cela a pu être fait ? Si non, pourquoi?		

## Annexe 21

Profil de Risques Territorial de niveau 3, document de travail ayant servi à la réalisation du diagnostic : exemple du PRT 3 d'Abriès

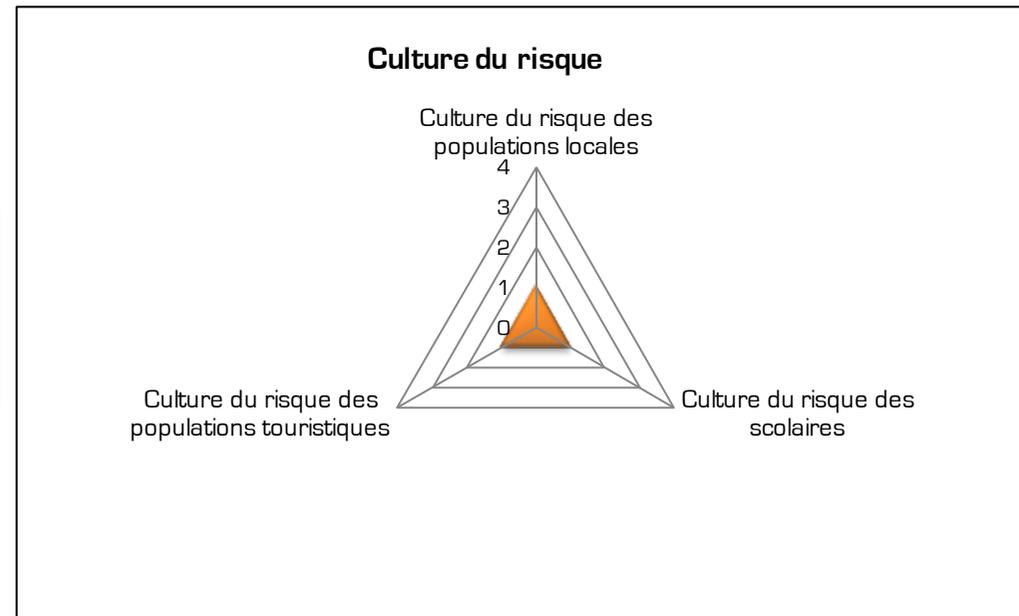
Diagnostic PRT 3 (acteur-gestion) - site PGBEQ			
Actions Procédures Missions	Thèmes / commentaires		Temps de gestion
PPR	Acteurs impliqués : commune (maire, conseillers)	Réalisé dans deux bonnes conditions, pas de contestations. Cette acceptation est sans doute dues aux crues de 2000 encore dans les mémoires, ainsi que les épisodes de crues réguliers quasiment deux fois par an depuis 10 ans.	Prévention (aménagement)
PCS	<p>Réalisé par une stagiaire en 2007 et remise à jour normalement tous les ans (numéros etc....) (normalement parce que la mairie a inscrit qu'ils l'avaient modifié en 2008 et rien depuis)</p> <p>D'après le maire, ce document est très fonctionnel et ils s'en servent à chaque épisodes de crues. Elle affirme que ce document lui sert énormément, lui permet de ne rien oublié.</p> <p>Durant l'entretien du 19 juillet 2010, J.OCANNA déclare qu'il serait peut être intéressant de le refaire pour inclure le risque avalanche, apparu durant les épisodes de crues avalanches de fin décembre 2008. Ils ont donc l'intention, une fois les travaux réalisés de protection contre les avalanches seront réalisés (normalement, durant l'automne 2010)</p>		Préparation crise
DICRIM	automne 2006		Information
PIDA	PIDA Routes en consultation auprès des services de l'Etat (RTM) - PIDA commun avec la commune de Ristolles / PIDA Station mis en œuvre par la Régie des Remontées mécaniques		Préparation crise, Prévention
Communication	Radio : mise en place de système de radio pour les crues et les avalanches sur le hameau des Roux.		Crise, Prévention
Ouvrages de protection (listing)	Crues	<p>- Les digues du torrent de Bouchet ont été construites après les crues de 1957. Celles situées en amont du pont du village : refaites en 2005 (financements montant subventionnable = 70 728 HT : subventions : état (DGE) = 28 448,90 ; région= 20 320,60 ; département = 20 320,60).</p> <p>Celles situées en aval doivent être refaite le plus rapidement possible car elles sont en très mauvais états, mais également parce qu'une résidence de tourisme accueillant 400 personnes vient d'être construite</p> <p>- Digues de la Garcine</p>	?
	Avalanches	Ouvrages de protection contre les avalanches au dessus de Champs Rond (en cours de construction pour l'automne 2010, faisant suite à la crue avalanche de décembre 2008 et des avalanches qui sont tombées sur les habitations)	
Repères de crues	Une échelle limnigraphique sur le Guil et une échelle pour la camping	Repères très informels sur les cours d'eau. Une très grande connaissance des élus et de certains des habitants.	Prévention

Système d'alerte	<p>- Sirène : ne fonctionne pas pour le moment. Elle ne fait pas partie du RNA, elle est donc activable en mairie.</p> <p>- Actuellement, l'alerte aux populations en cas de crise se fait par le porte à porte. Il a été utilisé pour l'évacuation du quartier de Champs Rond. Cependant, le maire avoue que ce moyen n'es pas assez efficace. que lors de décembre 2008 ça a bien fonctionné parce qu'il n'y avait pas encore la population touristique et que les personnes qui ont alerté connaissaient donc toute la population.</p> <p>- Lors de l'entretien, j'ai présenté le système des EMA (ensembles mobiles d'alertes) et Madame OCANA a paru très intéressée. De plus, la possibilité de partager ce véhicule ou ce système sur les trois communes l'a même séduite.</p>	J. OCANA mets l'accent sur les problèmes d'alerte en casa de période touristique : oublis de certaines personnes parce qu'on oublis des personnes, des maisons que l'on pensait inhabitées ne le sont en faite pas.	Crise
REX	J. OCANA est très attachée à la question des risques naturels. Elle se remet aussi beaucoup en question donc pas mal de retour d'expériences sont faits. Constat que beaucoup de chose sont emportés à chaque crue. Peu de chose pérenne		Post-crise, REX

## Annexe 22

PRT 4, des diagrammes radars par thèmes. Exemple du diagramme radar concernant la culture du risque pour le site test du Queyras.

Culture du risque	
Culture du risque des populations locales	1
Culture du risque des scolaires	1
Culture du risque des populations touristiques	1
Moyenne	1,0



## Annexe 23

Grille de lecture établit pour chaque site test afin de réaliser les diagrammes radars : exemple du site test du Queyras

### **GRILLE DE LECTURE DIAGRAMME RADAR D'OCTOBRE 2010** **Queyras**

#### Informations des populations

##### **Information des populations locales**

0 : Inexistante

1 : Quelques informations pour une partie de la population (par exemple, des personnes impactées lors d'un événement cherchant des compléments d'informations)

2 : Informations de la population diffuse et non ciblée, notamment par affichage

3 : Information de la population et mise en place d'actions d'informations ciblées

4 : Information de la population et mise en place d'action visant à augmenter le niveau de connaissance de celle-ci

##### **Information des scolaires**

0 : Nombre d'heures de cours sur les risques naturels prévues dans le programme national

1 : Plus d'heures de cours sur les risques naturels que prévues dans le programme national

2 : Mise en place d'un travail plus spécifique sur les risques naturels en classe dispensés par l'enseignant

3 : Mise en place d'un travail spécifiques aux risques naturels avec restitution (par exemple, poster présenté lors de la fête de l'école...), + sortie terrain

4 : Mise en place d'ateliers et intervention de professionnels du risques naturels (restitution+sortie terrain) avec en plus une information par la suite de toute la population

##### **Informations des populations touristiques**

0 : Inexistante

1 : Quelques informations pour les touristes logeant dans un établissement concerné par un plan (ex : campeurs dans les campings possédant un CPS)

2 : Informations des touristes dans tous les établissements

3 : Information des touristes et mise en place d'action d'informations ciblées

4 : Information des touristes et mise en place d'action visant à augmenter leur niveau de connaissance

#### Culture du risque

##### **Population locales**

0 : Inexistante

1 : Quelques notions

2 : Début d'échange dans le but de capitaliser les expériences

3 : moments d'échanges et émergences d'action afin de préserver une culture du risque

4 : Mise en place d'action d'après les expériences des habitants et mise en place d'une volonté de préservation de la culture du risque

### **Scolaires**

- 0 : Inexistante
- 1 : Quelques notions
- 2 : Début d'échange dans le but de capitaliser les expériences
- 3 : moments d'échanges et émergences d'action afin de préserver une culture du risque
- 4 : Mise en place d'action d'après les expériences des habitants et mise en place d'une volonté de préservation de la culture du risque

### **Population touristique**

- 0 : Inexistante
- 1 : Quelques notions
- 2 : Début d'échange dans le but de capitaliser les expériences
- 3 : moments d'échanges et émergences d'action afin de préserver une culture du risque
- 4 : Mise en place d'action d'après les expériences des habitants et mise en place d'une volonté de préservation de la culture du risque

## **Réaction et réactivités de la population et des acteurs du territoire**

### **Réactions des populations locales lors d'un événement**

- 0 : Pas de réaction de la population face au risque
- 1 : Réactions non appropriées face à un type de risque
- 2 : Réactions de la population globalement appropriées mais très individualistes
- 3 : Réactions de la population globalement appropriées et premières émergences d'une notion d'entraide
- 4 : Réactions de la population globalement appropriées et entraide entre les personnes touchées

### **Réactivité des acteurs institutionnels du territoire (CG, Mairie, Services de secours, Gendarmerie ...) lors d'un évènement**

- 0 : Absence de réaction de tous les acteurs du territoire
- 1 : Réactions tardives et non appropriées des acteurs du territoire
- 2 : Réactions rapides et appropriées des acteurs du territoire, mais absences de concertations entre eux
- 3 : Réactions rapides, appropriées et certaines phases en concertation entre les acteurs du territoire
- 4 : Réactions rapides, appropriées et en concertation entre les acteurs du territoire

### **Réactivité des acteurs non institutionnels du territoire (socioprofessionnels, association de citoyens,...) lors d'un évènement**

- 0 : Absence de réaction de tous les acteurs du territoire
- 1 : Réactions tardives et non appropriées des acteurs du territoire
- 2 : Réactions rapides et appropriées des acteurs du territoire, mais absences de concertations entre eux
- 3 : Réactions rapides, appropriées et certaines phases en concertation entre les acteurs du territoire
- 4 : Réactions rapides, appropriées et en concertation entre les acteurs du territoire

### **Recherche d'information sur les risques de la part de la population**

0 : Désintéressement des populations en matière de risques

1 : Recherche d'information d'une partie de la population

2 : Recherche d'information de la majorité de la population sur les risques

3 : Recherche d'information. Certaines personnes demandent des compléments d'informations et de formations aux institutions

4 : Population demandeuse et impliquée dans l'information et la formation sur les risques

### **Système d'alerte et veille en période à risque**

#### **Système d'alerte aux populations**

0 : Pas de système d'alerte

1 : Système d'alerte informel, non organisé et non efficace

2 : Système d'alerte informel, organisé, manquant d'efficacité

3 : Système d'alerte réfléchi, formalisé, manquant d'efficacité

4 : Système d'alerte réfléchi, formalisé et d'efficace

#### **Groupe de veille en période à risque**

0 : Absence de système de veille en période à risque

1 : Mise en place d'un système de veille non organisé et non formalisé uniquement suite aux alertes données par les autorités (préfecture, alerte météo France...)

2 : Mise en place d'un système de veille formalisé uniquement suite aux alertes données par les autorités (préfecture, alerte météo France...)

3 : Mise en place d'un système de veille non formalisé suite aux alertes données par les autorités, mais également suivant les conditions de terrain.

4 : Mise en place d'un système de veille formalisé et organisé suite aux alertes données par les autorités, mais également suivant les conditions de terrain.

#### **Système de veille**

0 : Aucune connaissance ni aucun repère (pas de protocole de vigilance crue, pas de repères ...)

1 : Connaissances basées sur le vécu de quelques personnes et non formalisées

2 : Connaissances basées sur le vécu de quelques personnes et mise en place de quelques repères

3 : Connaissances et repères connus de la majorité des personnes du groupe de vigilance

4 : Connaissances et repères connus et répertoriés de façon à perdurer

### **Organisation en cas de crise (villages isolés, routes emportées...)**

#### **Organisation et soutien entre commune**

0 : Pas de soutien ni d'organisation intercommunale

1 : Système d'alerte informel, non organisé et non efficace

2 : Système d'alerte informel, organisé, manquant d'efficacité

3 : Système d'alerte réfléchi, formalisé, manquant d'efficacité

4 : Système d'alerte réfléchi, formalisé et d'efficace

**Groupe de veille en période à risque**

0 : Absence de système de veille en période à risque

1 : Mise en place d'un système de veille non organisé et non formalisé uniquement suite aux alertes données par les autorités (préfecture, alerte météo France...)

2 : Mise en place d'un système de veille formalisé uniquement suite aux alertes données par les autorités (préfecture, alerte météo France...)

3 : Mise en place d'un système de veille non formalisé suite aux alertes données par les autorités, mais également suivant les conditions de terrain.

4 : Mise en place d'un système de veille formalisé et organisé suite aux alertes données par les autorités, mais également suivant les conditions de terrain.

**Système de veille**

0 : Aucune connaissance ni aucun repère (pas de protocole de vigilance crue, pas de repères ...)

1 : Connaissances basées sur le vécu de quelques personnes et non formalisées

2 : Connaissances basées sur le vécu de quelques personnes et mise en place de quelques repères

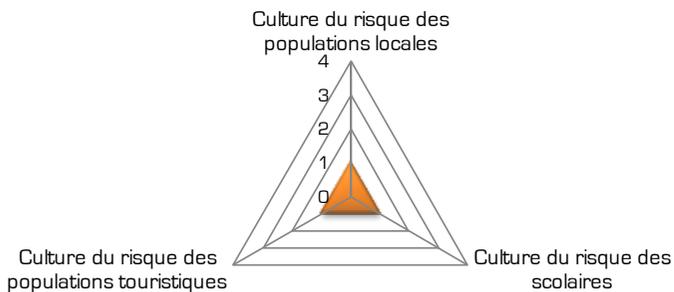
3 : Connaissances et repères connus de la majorité des personnes du groupe de vigilance

4 : Connaissances et repères connus et répertoriés de façon à perdurer

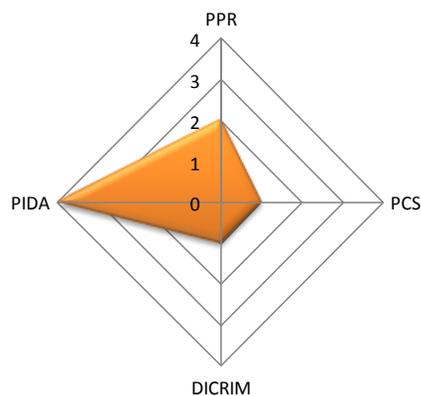
## Annexe 24 a

PRT 4. Exemple des diagrammes représentant les cinq thématiques du site test de la « Vallée de la Clarée »

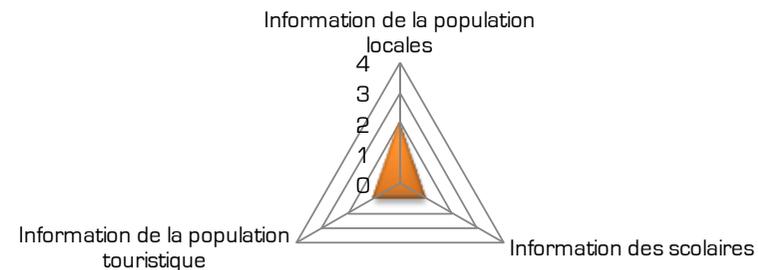
### Culture du risque



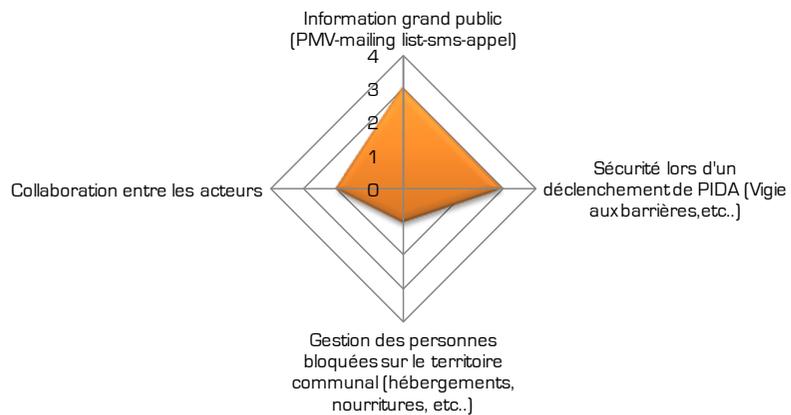
### Etat d'avancement des procédures



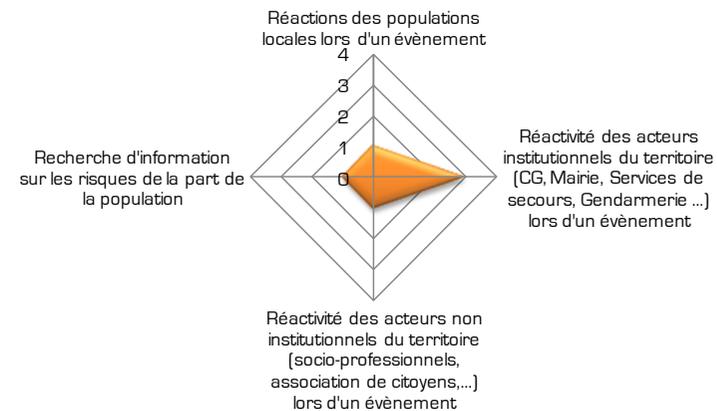
### Informations aux différentes populations



### Gestion de la fermeture de la route en cas de déclenchement de PIDA

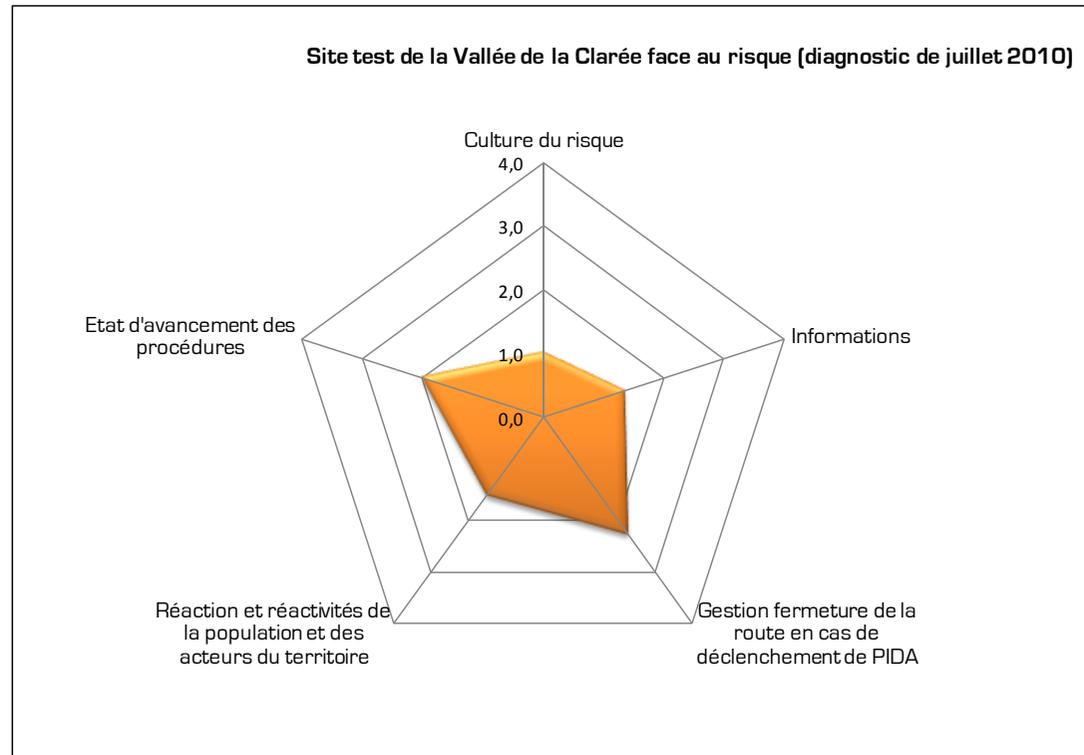
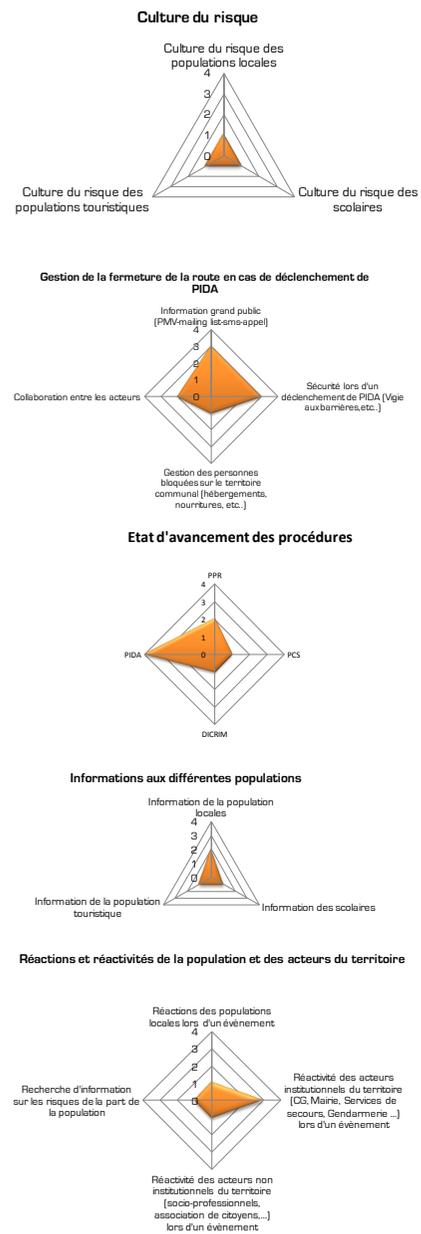


### Réactions et réactivités de la population et des acteurs du territoire



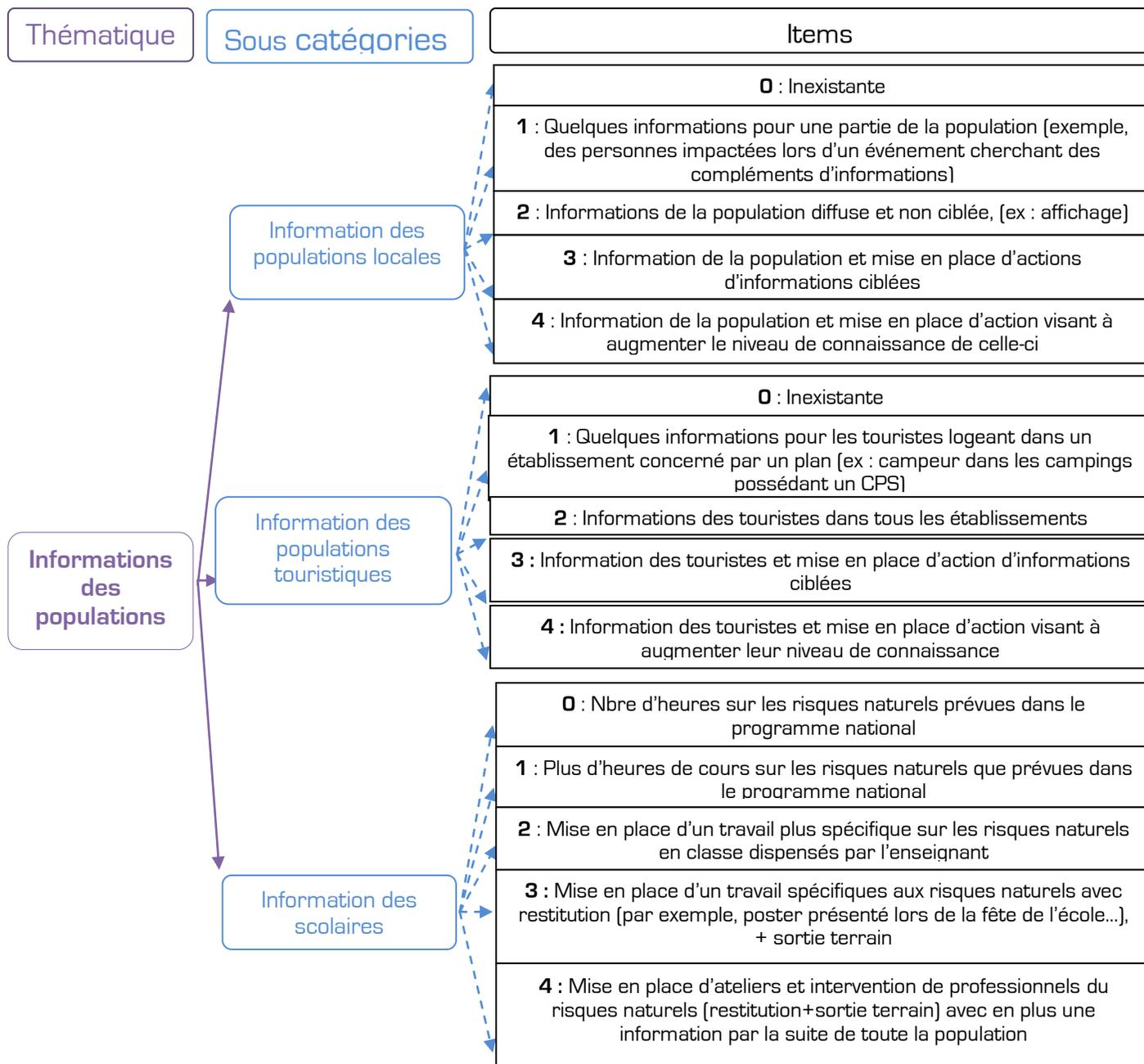
## Annexe 24 b

PRT 4. Diagramme radar synthétique concernant le site test de la « Vallée de la Clarée » regroupant les cinq thématiques abordées sur ce site.



# Annexe 25

Schéma récapitulatif de la méthodologie mise en place pour la réalisation des diagrammes radars



## Diagramme radar thématique

### Informations aux différentes populations

